Nations Unies

S/PV.7311



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7311e séance

Mercredi 12 novembre 2014, à 14 h 30

New York

Président :	M. Quinlan	(Australie)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

14-62254 (F)





La séance est ouverte à 14 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine; et l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, représentante de la présidence en exercice de l'OSCE.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux Ambassadeurs Apakan et Tagliavini, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Toyberg-Frandzen.

M. Toyberg-Frandzen (*parle en anglais*) : Mon exposé d'aujourd'hui portera sur deux questions spécifiques – l'évolution de la situation politique en Ukraine et les derniers événements liés au conflit dans l'est du pays. Je vais faire aussi brièvement le point sur les activités des Nations Unies relatives à l'Ukraine.

Le 26 octobre, des élections législatives anticipées ont été organisées en Ukraine. Même s'il n'y a pas eu de scrutin en Crimée et dans les localités du Donbass contrôlées par les rebelles, des élections se sont tenues sur tout le reste du territoire ukrainien, dans des conditions respectant les engagements démocratiques dans une large mesure, selon les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Hier, le 11 novembre, la Commission électorale centrale a annoncé les résultats officiels du scrutin.

Des discussions sont en cours en vue de la formation d'un Gouvernement, et nous espérons que la coalition au pouvoir s'attachera à mettre rapidement en œuvre les réformes politiques, juridiques et économiques globales en faveur desquelles les autorités ukrainiennes se sont engagées. De toute évidence, la capacité de la coalition au pouvoir de collaborer de manière constructive avec le bloc de l'opposition sera également fondamentale pour garantir l'unité et la stabilité de l'Ukraine. Nous espérons également qu'un dialogue national global sera lancé d'urgence afin de rétablir la cohésion du pays et d'aborder toutes les questions nationales cruciales en suspens.

Le 2 novembre, à Donetsk et à Lougansk, les rebelles ont organisé leurs propres élections au mépris de la position du Gouvernement ukrainien. Ces élections ont été condamnées par beaucoup au sein de la communauté internationale, y compris le Secrétaire général. Les autorités ukrainiennes ont également condamné ces élections, indiquant qu'elles étaient en dehors du cadre de la Constitution et des lois ukrainiennes. Après les élections, les rebelles ont fait des déclarations incendiaires, se déclarant de facto indépendants de l'Ukraine et menaçant d'étendre le territoire sous leur contrôle. Une mobilisation totale, y compris la formation d'armées et de forces de sécurité locales, a également été annoncée. En réponse, le Président Poroshenko a proposé l'abrogation par le Parlement de la loi accordant, pendant une période de trois ans, une plus grande autonomie ou un statut spécial aux zones contrôlées par les rebelles, qui avait été adoptée en application d'un principe fondamental du Protocole de Minsk. En outre, le 5 novembre, le Premier Ministre Yatsenyuk a annoncé la suspension du paiement des pensions et des subventions dans les zones contrôlées par les rebelles.

Le 3 novembre, les hostilités ont repris dans l'est du pays, ce qui risque de saper davantage l'accord de Minsk. À l'heure actuelle, la situation en matière de sécurité à Donetsk et à Lougansk est presque similaire à celle qui régnait pendant la période précédant la conclusion, le 5 septembre, de l'accord de cessez-le-feu. Invoquant des menaces crédibles d'une nouvelle offensive proférées par les dirigeants de la rébellion, le 4 novembre, le Président Poroshenko a ordonné que des renforts militaires soient déployés dans les villes principales du sud et de l'est de l'Ukraine. L'objectif déclaré du Président, qui a réaffirmé que Kiev était convaincu qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit et qu'il n'essaierait pas de reprendre par la force

les zones contrôlées par les rebelles, est de protéger le territoire de l'Ukraine d'autres incursions.

Le week-end dernier, en particulier la nuit du 9 novembre, a connu les combats les plus intenses de ces derniers mois, avec des tirs nourris d'artillerie et des bombardements intensifs à l'intérieur et aux alentours de Donetsk. Des affrontements de même intensité ont été signalés aujourd'hui. Des pertes humaines continuent d'être enregistrées quotidiennement, et deux écoliers, notamment, ont perdu la vie dans le pilonnage de Donetsk le 5 novembre.

L'intensification des combats intervient alors que des rapports de l'OSCE font état de l'entrée en masse de longs convois d'armes lourdes, de chars et de troupes dans les zones tenues par les rebelles. À cet égard, il est indéniable que l'incapacité de sécuriser la frontière russo-ukrainienne est un facteur qui continue de faire obstacle à la paix. Pendant ce temps, la situation humanitaire continue de s'aggraver dans certaines parties du Donbass. Maintenant que s'installe le rude climat d'hiver, on s'attend à voir s'accroître le nombre de personnes déplacées. Si les combats généralisés reprennent, ce nombre pourrait augmenter de façon exponentielle.

L'Ambassadeur Apakan va informer les membres plus en détail de la situation sur le terrain, mais une chose reste claire : le cessez-le-feu du 5 septembre est continuellement et sérieusement mis à l'épreuve. Si les hostilités actuelles se poursuivent, les accords de Minsk seront sans nul doute en péril. Il n'y a pas d'autres consultations prévues entre le groupe de contact trilatéral et les représentants des rebelles, alors que, semble-t-il, les dirigeants autoproclamés des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ont laissé entendre qu'ils ne participeraient pas à de futures consultations et ont désigné des subalternes à leur place. L'Ambassadrice Tagliavini fournira plus de détails à ce sujet.

Pourtant, si ces accords ont été enfreints sous plusieurs aspects et sont fragiles, il est très important de relever qu'aucune partie ne les a unilatéralement abrogés. Ces derniers jours, on a pu assister à un certain nombre de velléités de mise en œuvre, timides mais positives, à l'exemple d'une réunion entre les états-majors généraux des armées russe et ukrainienne au sujet d'une ligne de démarcation. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu à cette occasion, on nous signale que d'autres réunions devraient bientôt suivre. Ce que mon prédécesseur le Sous-Secrétaire général, M. Fernández-Taranco, a affirmé dans son dernier exposé en date au Conseil, le 24 octobre (voir S/PV.7287), reste encore valable aujourd'hui : il incombe à tous les acteurs de s'acquitter de leurs responsabilités et de recentrer leurs efforts dans le sens de la pleine mise en œuvre des accords de Minsk, et il nous incombe à tous de les y aider.

La Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a poursuivi son travail en rendant compte régulièrement et objectivement de la situation des droits de l'homme partout dans le pays, des facteurs susceptibles d'influer négativement sur la situation sociale et politique et sur la sécurité, ainsi que de tous les efforts de règlement de la crise. Le septième rapport mensuel de la Mission sortira le 20 novembre. Dans l'intervalle, la Mission cherche à prolonger sa présence dans le pays au-delà du 15 décembre.

Près d'un million de personnes sont maintenant déplacées par le conflit tant à l'intérieur de l'Ukraine que dans les pays voisins, et face à cela les organisations humanitaires continuent de renforcer leur présence et de répondre aux besoins croissants. L'Organisation des Nations Unies conduit pour sa part une évaluation globale des efforts de relèvement et de consolidation de la paix dans les régions en proie au conflit tenues par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine, à laquelle participent aussi l'Union européenne et la Banque mondiale. Enfin, dans la continuité des bons offices du Secrétaire général, il est prévu que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, se rende de nouveau en Ukraine très bientôt, en attendant la formation du nouveau gouvernement.

En conclusion, la promesse de renouveau et d'élan renouvelé vers un règlement des problèmes de l'Ukraine qu'incarnaient les dernières élections législatives risque d'être éclipsée par l'aggravation des conditions de sécurité dans l'est du pays. Toutefois, dans la perspective de la formation d'une nouvelle coalition de gouvernement soucieuse de réformes, la nécessité de lui donner les moyens de rapprocher le pays de la voie de la paix et de la stabilité est l'occasion que tous doivent saisir pour aider l'Ukraine à sortir de ce conflit ruineux.

Alors que les accords de Minsk sont remis en question et que l'on est incertain de la mesure dans laquelle le cessez-le-feu résistera à ces coups de boutoir, nous sommes profondément préoccupés par la possibilité d'un retour à l'affrontement général. Au demeurant, le conflit peut couver ainsi pendant des mois, avec des batailles sporadiques de faible intensité marquées par des périodes d'hostilités accrues accompagnées de

pertes supplémentaires. Si l'un ou l'autre de ces deux scénarios serait de toute façon catastrophique pour l'Ukraine, un troisième, également préoccupant, serait celui d'un conflit gelé ou prolongé qui consacrerait le *statu quo* actuel dans le sud-est de l'Ukraine durant des années, voire des décennies.

Il nous incombe collectivement de faire en sorte qu'aucun de ces scénarios ne se réalise. La seule solution est de faire cesser les combats afin que tous les Ukrainiens puissent reconstruire leur vie dans un pays, l'Ukraine, stable et sûr, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale soient préservées. Cette solution passe par le renouvellement par toutes les parties concernées de leur engagement de respect des accords de Minsk et de leur responsabilité partagée dans leur mise en œuvre intégrale et urgente. L'Organisation des Nations Unies est prête elle aussi à appuyer ce processus par tous les moyens qui seront jugés appropriés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil au sujet de la situation actuelle en Ukraine.

La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine travaille dans toute l'Ukraine depuis le mois d'avril et s'acquitte de tâches telles que l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'établissement des faits et la communication des informations y relatives. Son mandat comprend aussi le dialogue et la consultation, en particulier au niveau régional. La Mission a été conçue comme mission d'observation civile dotée d'un mandat politique entériné par 57 États participants. La Mission spéciale d'observation s'est adaptée dès le début à un environnement en évolution rapide.

Nous nous félicitons des documents de Minsk et des efforts visant à mettre en œuvre un cessez-le-feu. Ces derniers jours, toutefois, le niveau de violence dans l'est de l'Ukraine et le risque d'une nouvelle escalade sont restés élevés. Nous avons observé que les combats se poursuivaient dans plusieurs endroits des régions de Lougansk et de Donetsk. Les tirs d'artillerie et de mortiers atteignent souvent des zones résidentielles, où ils provoquent des victimes dans la population civile. Nos observateurs ont, à trois différentes occasions, observé des convois de camions sans plaque d'immatriculation, ainsi que d'armes lourdes et de chars dans les zones contrôlées par les groupes armés.

La mesure dans laquelle la Mission spéciale d'observation est capable d'observer la mise en œuvre des accords de Minsk, notamment l'observation du cessez-le-feu, pose de notables problèmes opérationnels et de sécurité à la Mission, ce qui a nécessité de porter le nombre d'observateurs de la Mission à 500, conformément à notre mandat. La Mission comprend actuellement 266 observateurs internationaux venant de 42 États participants, dont 170 déployés dans les régions de Donetsk et de Lougansk.

Nous communiquons avec toutes les parties prenantes au processus relatif au Protocole et au Mémorandum de Minsk, dont le groupe de contact trilatéral, les autorités ukrainiennes, les représentants des états-majors de l'Ukraine et de la Russie travaillant dans le cadre du centre conjoint de contrôle et de coordination de Marioupol, et des représentants de certaines régions de Donetsk et de Lougansk. Je suis en contact régulier avec ma collègue l'Ambassadrice Heidi Tagliavini. En vertu du Mémorandum de Minsk, une zone de sécurité et une ligne de contact devraient être établies comme point de repère dans le cadre du retrait du personnel et du matériel militaires. Cela n'a pas encore été fait. Le centre conjoint de contrôle et de coordination correspond à une initiative bilatérale russo-ukrainienne, totalement sans lien avec la Mission spéciale d'observation, mais celle-ci continuera de tout mettre en œuvre pour apporter son aide.

Il faudra cependant mobiliser une forte volonté politique pour que cette structure puisse fonctionner. Une autre partie de la mise en œuvre des documents de Minsk consiste à garantir la sécurité à la frontière entre l'Ukraine et la Russie. La Mission spéciale d'observation se poste à la frontière aussi souvent que l'accès est ouvert et que les conditions de sécurité le permettent, et l'OSCE se tient prête à élargir la portée de la surveillance à la frontière. Le segment de la frontière qui échappe au contrôle des forces ukrainiennes est long d'environ 400 kilomètres. Pour renforcer sa capacité de surveillance, la Mission spéciale d'observation a déployé des drones civils. Depuis que ces appareils ont commencé à voler le 28 octobre, ils ont été perturbés par des systèmes de brouillage électronique et, à une occasion, ils ont été visés par des tirs.

Je tiens à présent à souligner que le conflit fait payer un lourd tribut à la population civile. On compte plus de 430 000 personnes déplacées à l'intérieur de

l'Ukraine, y compris en Crimée. Cette situation aggrave la crise humanitaire, en particulier à l'approche de l'hiver.

Le plan de paix du Président Poroshenko et les documents de Minsk offrent un cadre et une feuille de route visant à normaliser la situation et à bâtir une Ukraine stable et pluraliste. Les élections parlementaires du 26 octobre ont rendu l'atmosphère plus sereine. La Mission spéciale d'observation continuera de faciliter le dialogue sur le terrain afin d'apaiser les tensions et de promouvoir la normalisation de la situation. Le dialogue favorisera l'autonomisation de la société civile et des femmes.

Les conditions de sécurité continuent de poser problème. La Mission spéciale d'observation assure une coordination constante avec tous ses observateurs afin de garantir leur sécurité. L'accès et la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation restent limités, en particulier dans la zone d'Horlivka, au sud du massif de Borzhava et dans certaines autres régions frontalières. Le Protocole et le Mémorandum de Minsk n'imposent aucune limite, géographique ou autre, aux activités de la Mission. Il convient de souligner que le fondement de toutes les activités de la Mission spéciale d'observation reste la décision consensuelle prise par tous les États participants du Conseil permanent de l'OSCE.

La Mission spéciale d'observation continuera de surveiller la situation dans toute l'Ukraine, y compris les deux régions de l'est. Dans l'est de l'Ukraine, la Mission surveillera non seulement la zone de sécurité, mais également les régions de Lougansk et Donetsk dans leur intégralité, jusqu'à la frontière entre l'Ukraine et la Fédération de Russie.

Si la Mission spéciale d'observation continue de faciliter les initiatives proposées en vue de réduire les tensions et de promouvoir la paix, un cessez-le-feu durable ne peut être conclu que par toutes les parties concernées. La Mission continuera de coopérer avec l'ONU, notamment le Département des affaires politiques, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes.

Une fois de plus, la désescalade et la plus grande retenue sont de mise. La Mission spéciale d'observation continuera de mener une surveillance impartiale et d'établir des rapports indépendants et objectifs. Nous prions toutes les parties concernées de s'engager au plus vite à appliquer pleinement les documents de Minsk, qui visent à rétablir la paix et la stabilité en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Tagliavini.

Mme Tagliavini (*parle en anglais*) : En ce moment même, il est très probable que des combats sont en cours dans l'est de l'Ukraine. Les deux documents signés par les membres du groupe de contact trilatéral et les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk à l'occasion des réunions de Minsk – le Protocole du 5 septembre et le Mémorandum du 19 septembre 2014 – restent à notre sens valides et contraignants pour tous les signataires. En effet, ces deux instruments jettent des bases politiques et juridiques en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine et du règlement d'autres questions relatives au cessez-le-feu.

Il convient de reconnaître que la plupart des combats se sont arrêtés depuis la signature des documents de Minsk, mais qu'ils se poursuivent à certains endroits stratégiques, notamment autour de la ville portuaire de Marioupol, sur la mer Noire, et de l'aéroport de Donetsk. Les combats sont acharnés, et des armes lourdes sont utilisées. Ils font des victimes militaires et civiles, et de nombreuses personnes sont gravement blessées presque quotidiennement, sans parler des pertes considérables en termes d'infrastructures, d'installations et de propriété privée. Il n'y a pour le moment aucun signe d'accalmie – et nombreux sont ceux qui craignent même une aggravation de la situation actuelle, car on nous a signalé que le renforcement des capacités militaires se poursuit dans la zone de conflit.

Voici, en bref, quel est le statut actuel de la mise en œuvre du cessez-le-feu. La question est de savoir ce qu'il faut faire pour corriger les lacunes évidentes. Il va sans dire que l'objectif principal consiste dorénavant à veiller à ce que tous les signataires honorent leurs engagements de bonne foi et en respectant strictement les accords conclus. Il faut également appliquer d'autres dispositions importantes relatives au cessez-le-feu, notamment le plein respect de la ligne des contacts, qui sépare les forces opposées et sert de ligne de référence pour le retrait du matériel militaire lourd à une distance convenue à l'arrière.

Je rappelle que les signataires des documents de Minsk se sont également engagés à œuvrer au retrait

de toutes les formations armées, du matériel militaire et des militants et mercenaires étrangers et illégaux du territoire de l'Ukraine. Il reste naturellement nécessaire de respecter strictement les éléments politiques des engagements pris à Minsk. Dans ce contexte, je tiens à souligner clairement que les prétendues élections organisées dans certaines zones de Donetsk et de Lougansk le 2 novembre ont été qualifiées d'inacceptables et de non valides par le Gouvernement ukrainien, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et une grande majorité de la communauté internationale, et qu'une autre puissance signataire des deux documents de Minsk a fait valoir la nécessité de respecter l'expression de la volonté de la population sans aller plus loin.

Il est clair, d'après ce qui précède, que le processus de mise en œuvre des documents signés à Minsk se trouve à un tournant. D'un côté, nous avons accompli des progrès, notamment en instaurant un cessez-le-feu qui couvre une grande partie de la zone de conflit. D'autre part, aucune opération militaire d'envergure n'a été menée depuis la signature. Au nombre des autres progrès enregistrés, il convient d'ajouter la libération de centaines d'otages et de personnes détenues illégalement, une tendance qui doit être maintenue.

D'un autre côté, nous avons été mis en face d'exemples de mépris flagrant de certains engagements pris à Minsk, et les combats se poursuivent en plusieurs endroits importants couverts par le cessez-le-feu. Qui plus est, certains éléments politiques des documents de Minsk sont incompris, voire ignorés, comme le montre la tenue de prétendues élections au début du mois dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk.

C'est dans ce contexte que je réitère mon appel au respect rigoureux de toutes les dispositions des arrangements de Minsk. J'invite également toutes les parties au conflit à s'associer à mes efforts pour continuer de développer le processus de paix en adoptant des éléments supplémentaires concernant la mise en œuvre et le renforcement des accords signés à Minsk les 5 et 19 septembre derniers.

Un de ces éléments doit être un dialogue politique sans exclusive, qui pourrait comprendre des tables rondes auxquelles participeraient de nombreux acteurs. Il est par ailleurs urgent d'élaborer un programme de relance économique global, et encore plus urgent de fournir une assistance humanitaire à la population dans la zone de conflit, en tenant compte du fait que l'hiver est en train de s'installer.

Enfin, et surtout, je tiens à souligner qu'un cessez-le-feu durable entre les belligérants ne saurait advenir sans un contrôle ferme et complet de la frontière internationale entre l'Ukraine et la Russie, et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre cet objectif, sur la base des dispositions des documents de Minsk.

Pour finir, qu'il me soit permis de réaffirmer ma conviction que le conflit en cours dans l'est de l'Ukraine ne peut être réglé que par des moyens pacifiques et à la faveur de négociations. Nous considérons les deux accords signés à Minsk comme des jalons sur cette voie. Dans l'action menée aux fins de leur mettre en œuvre, je sais pouvoir compter sur le concours de mon ami et collègue l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Tagliavini de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la crise en Ukraine. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, pour son exposé clair et objectif. Nous sommes reconnaissants aux Ambassadeurs Apakan et Tagliavini pour les exposés qu'ils nous ont fait ce jour, ainsi qu'à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour le rôle courageux et capital qu'elle continue de jouer sur le terrain.

Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa vingt-sixième séance sur la crise actuelle en Ukraine. Ce n'est pas un hasard si notre message d'aujourd'hui et celui des autres pays sur la situation qui règne dans l'est de l'Ukraine semble familier. En effet, les circonstances ont beau avoir évolué, la racine du problème demeure inchangée : la violation flagrante par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À plusieurs reprises, la Russie a pris des engagements sans suite et donné pour s'en dédouaner auprès du Conseil des explications dont les membres savent qu'elles sont mensongères.

L'exemple le plus récent se rapporte aux engagements conjoints pris à Minsk, le 5 septembre, par la Russie, les séparatistes qu'elle soutient et l'Ukraine. Ils consistaient à mettre immédiatement fin aux violations du cessez-le-feu, à rétablir le contrôle de l'Ukraine sur son côté de la frontière internationale,

à laisser l'OSCE surveiller la frontière et une zone de sécurité qui s'étend de part et d'autre de celle-ci, ainsi qu'à débarrasser l'Ukraine des soldats, mercenaires et équipements étrangers et à libérer les otages et les détenus. Or, ni la Russie ni les séparatistes n'ont tenu parole. À Minsk, toutes les parties s'étaient ralliées à l'idée d'un cessez-le-feu immédiat. Pourtant, au lieu de le respecter, les séparatistes ont mis à profit la pause qu'il avait été décidé d'observer dans les affrontements pour essayer d'étendre leur territoire au-delà des lignes de démarcation convenues à Minsk.

Pendant ce temps, l'Ukraine a maintenu un cessez-le-feu complet le long des lignes en question, puisque la mesure vise à protéger ses forces armées et sa population de la poussée des séparatistes. Ces derniers jours, les attaques des séparatistes ont sensiblement augmenté, y compris contre des positions situées autour de l'aéroport de Donetsk, la ville de Debaltseve et, bien évidemment, à proximité de Marioupol.

À Minsk, toutes les parties s'étaient fait fort d'autoriser l'OSCE à contrôler et vérifier le cessez-le-feu. Cependant, les séparatistes soutenus par la Russie ont ouvert le feu contre des drones de surveillance de l'OSCE et utilisé des dispositifs de brouillage fournis par Moscou pour interférer avec les appareils électroniques des membres de l'équipe. À Minsk, toutes les parties avaient accepté qu'une surveillance permanente s'exerce sur la frontière russo-ukrainienne et qu'une zone de sécurité soit créée le long de cette frontière. Néanmoins, la Russie n'a rien fait pour rétablir le contrôle du Gouvernement ukrainien sur la frontière internationale. Elle a refusé de faire pression sur les séparatistes pour qu'ils laissent l'OSCE accéder à la frontière, et ses hélicoptères et engins sans pilote continuent de violer l'espace aérien ukrainien. Elle persiste également à envoyer des convois prétendument humanitaires – convois qu'elle n'autorise ni les douanes ukrainiennes ni les observations internationaux à fouiller.

À Minsk, toutes les parties s'étaient engagées à libérer sans délai tous les otages et l'ensemble des personnes illégalement détenues. Pourtant, la Russie et les séparatistes qu'elle appuie gardent encore quelque 500 personnes en captivité. Parmi ces prisonniers figurent la pilote ukrainienne Nadia Savchenko et le réalisateur ukrainien Oleg Sentsov, tous deux faits prisonniers par les séparatistes sur le sol ukrainien et emmenés illégalement et contre leur volonté en Russie.

À Minsk, la Russie avait promis de débarrasser l'Ukraine de toutes les formations armées illicites, de tous les équipements de combat et de la totalité des militants présents sur son sol. Or, plutôt que de procéder au retrait de ses forces armées d'Ukraine et de priver les séparatistes de son soutien, elle augmente ses effectifs militaires et achemine du matériel supplémentaire de l'autre côté de la frontière. L'armée russe maintient une présence avancée dans l'est de l'Ukraine depuis que le cessez-le-feu a pris effet. Nous disposons de renseignements indiquant qu'un système russe de défense antiaérienne a été exploité à proximité de l'un des convois de séparatistes à Donetsk. Étant donné que la Russie n'a jusqu'à présent pas fourni ce type de système aux séparatistes, il faut apparemment en conclure que les forces russes protégeaient le convoi.

Le 9 novembre, La Mission spéciale d'observation de l'OSCE a signalé deux convois de 17 camions verts banalisés se dirigeant vers l'ouest, par Dontesk, en direction de la ligne de cessez-le-feu. Hier, le 11 novembre, les observateurs de l'OSCE ont constaté le mouvement de 43 véhicules militaires banalisés à l'extrémité est de Donetsk. Cinq ont été vus remorquant des obusiers de 120 millimètres et cinq autres tractant des lance-roquettes multiples. L'OTAN a confirmé avoir observé des colonnes militaires – essentiellement composées de chars d'assaut, d'artillerie, de systèmes antiaériens et de troupes de combat russes – pénétrant sur le territoire ukrainien au cours des dernières 48 heures.

La liste est longue, mais la conclusion à en tirer va sans dire. Quand la Russie prend des engagements, elle n'y donne pas suite. Elle a négocié un plan de paix, puis l'a systématique sapé à chaque étape. Elle parle de paix mais ne fait qu'alimenter la guerre. Ce n'est pas tout. Le 2 novembre, les séparatistes soutenus par la Russie ont tenu des élections illégales dans les parties des régions de Donetsk et Lougansk qu'ils contrôlent. Ces élections vont contre lois et la souveraineté de l'Ukraine. Elles sont en infraction avec le point 9 du Protocole de Minsk. Toutefois, si la Russie et les séparatistes entendaient conférer une légitimité de façade à leurs actes, ils ont échoué. Le monde a vu les élections pour ce qu'elles sont : une tentative éhontée de valider des territoires saisis par les armes – en l'occurrence, des armes fournies par la Russie.

Dans le droit fil de ses efforts visant à favoriser à tout moment l'escalade au lieu de la décourager, la Russie, plutôt que de condamner la parodie de scrutin des séparatistes comme la majeure partie de la communauté

internationale, elle l'a encouragée. Le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, a même essayé de faire valoir que la démarche s'inscrivait dans le cadre des accords de Minsk, alors qu'il y est clairement stipulé que les élections doivent avoir un caractère local et se tenir dans le respect de la législation ukrainienne.

Les agissements de la Russie et des séparatistes dans l'est de l'Ukraine n'ont actuellement rien à voir avec l'amélioration de la situation humanitaire dans le Donbass, ou la décentralisation du pouvoir, comme prévu par les points 3 et 8 du Protocole de Minsk. Un reportage récent de l'agence Associated Press (AP) dans la ville de Perevalsk, tenue par les rebelles et partie intégrante du territoire qui a déclaré il y a peu son indépendance à l'égard de l'Ukraine, a montré que la ville était dirigée par un seigneur de guerre local qui se fait appeler « batya », ce qui signifie « papa ». Le pouvoir de cet homme s'exerce par l'intermédiaire d'un groupe de Cosaques armés, son « armée du grand Don », selon ses propres termes, et quatre chars d'assaut garés à l'extérieur de son bureau portent les couleurs de la Russie et des rebelles. Lorsque la journaliste lui a demandé d'où il tenait son autorité, papa lui a fait la réponse suivante :

> « Nous sommes une organisation indépendante et nous ne dépendons de personne. Je ne dois de comptes qu'au Président Poutine et à Notre Seigneur. »

Dans le village voisin d'Alchevsk, des chefs rebelles président des procès sommaires intentés contre des individus accusés de crimes. Les prévenus n'ont pas droit à un avocat et leurs juges sont les membres de la communauté qui veulent bien se présenter à l'audience; le vote se fait simplement à main levée. Voilà à quoi ressemble la démocratie des séparatistes. Nous continuons d'observer des tendances répressives similaires en Crimée sous occupation russe, où les membres de la minorité tatare sont persécutés sans relâche tandis que la presse libre est muselée.

En revanche, l'Ukraine s'efforce sincèrement de donner suite à ses engagements de Minsk et continue de faire preuve d'une retenue considérable face aux provocations et attaques constantes dont elle est l'objet. Le peuple ukrainien s'est choisi des dirigeants qui plaident pour l'apaisement au lieu de l'escalade, d'abord à l'élection présidentielle puis aux élections parlementaires.

L'Ukraine a mis en branle des réformes cruciales pour lutter contre la corruption et conférer plus de pouvoir à ses régions en modifiant la Constitution. Elle essaie de maintenir le cessez-le-feu le long des lignes tracées à Minsk. Les États-Unis continuent d'adhérer au processus de paix de Minsk et d'appeler à sa mise en œuvre intégrale. Nous sommes toujours prêts à lever les sanctions si les combats prennent fin, si la frontière est fermée, si les forces étrangères se retirent avec leur matériel et si les otages sont élargis. Nous n'avons eu de cesse de répéter qu'il n'existait pas de solution militaire à la crise. La solution, comme cela a été dit, par l'OSCE ici aujourd'hui et par l'ONU, doit être politique. Depuis Minsk, nous disposons d'une feuille de route pour y parvenir. Le problème, qui s'est posé dès le début de la crise, tient au fait qu'il n'est pas possible d'obtenir un règlement politique si seul un des camps y travaille, ni d'appliquer efficacement un plan d'action avec des parties qui, comme les Russes et les séparatistes, manquent systématiquement à leur parole.

Nous avons pu observer le mode opératoire de la Russie en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et en Crimée. La question n'est donc pas de savoir ce qu'elle essaiera de faire dans l'est de l'Ukraine, mais plutôt ce que nous, la communauté internationale, tenterons pour éviter que la Russie ne crée un conflit gelé de plus en Europe.

L'accord de Minsk a été négocié sous l'égide de la communauté internationale; de ce fait, la Russie ne peut pas faire fi de ses engagements et continuer de déstabiliser son voisin sans qu'il y ait pour elle de conséquences.

La Russie n'a pas fait la preuve de la bonne foi dont nous aimerions lui faire crédit. Même lorsque la Russie affirme, comme vient de le faire aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, que « les entraves à la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu de Minsk sont inadmissibles », seuls comptent les actes – et les actes qui accompagnent ces paroles sont révélateurs des intentions. L'aéroport de Donetsk a été visé par des tirs d'artillerie et d'armes à feu à quatre reprises au cours des dernières 24 heures, et hier les positions ukrainiennes ont été bombardées près de Debeltseve, d'Avdiivka, de Hirske et de Krasnohorivka.

Ce que nous pouvons – et devons – faire, c'est continuer à accroître la pression sur la Russie jusqu'à ce qu'elle respecte l'accord de Minsk et choisisse la voie de la désescalade. Les agissements de la Russie en Ukraine constituent une menace non seulement pour les pays

situés dans son voisinage immédiat, mais aussi pour l'ordre international.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine; et l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, représentante de la présidence en exercice de l'OSCE, de leurs exposés sur la crise qui sévit actuellement en Ukraine. Je voudrais également saluer la présence dans cette salle du Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis la dernière séance d'information du 24 octobre (voir S/PV.7287), les conditions de sécurité en Ukraine se sont encore détériorées, et ce, en dépit des importants efforts diplomatiques déployés dans la région pendant le mois écoulé. Il semble que lorsque la région fait un pas en avant, les parties réagissent en faisant deux pas en arrière, au détriment de la population civile. Nous ne devons pas oublier, comme l'a rappelé l'Ambassadrice Tagliavini, que l'hiver est bientôt là et qu'avec l'intensification des combats, conjuguée à une pénurie de gaz en Ukraine, une catastrophe humanitaire se profile.

Nous sommes déçus que, malgré la signature du Protocole et du Mémorandum de Minsk, respectivement les 5 et 19 septembre, les parties ne semblent pas disposées à appliquer ces accords. Nous sommes gravement préoccupés par les violations incessantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, par l'acheminement massif d'armes lourdes aux séparatistes armés, notamment par convois militaires, ainsi que par la poursuite des bombardements visant des zones d'habitation, y compris une école la semaine dernière. À cet égard, nous saluons le rôle que continue de jouer la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour surveiller le cessez-le-feu à la frontière orientale de l'Ukraine. Nous notons qu'elle se heurte à de sérieuses difficultés, notamment les problèmes pour assurer la sécurité de son personnel et le manque de matériel. Nous exhortons toutes les parties, en particulier les séparatistes armés, à aider la Mission à s'acquitter de son mandat, et encourageons également ceux qui ont les moyens de fournir aux observateurs l'équipement dont ils ont besoin à le faire, afin que leurs activités soient davantage couronnées de succès.

Il est regrettable que la détérioration de la sécurité en Ukraine survienne au lendemain des élections législatives du 26 octobre, qui ont été jugées libres, régulières et pacifiques, malgré le fait qu'il n'y avait pas de bureaux de vote dans les zones contrôlées par les rebelles. À cet égard, nous estimons que les élections du 2 novembre organisées par la suite par les séparatistes armés sont inconstitutionnelles et mettent en péril le Protocole et le Mémorandum de Minsk. Dans ce contexte de tension accrue et d'escalade, nous relevons avec préoccupation les déclarations en provenance des deux camps qui risquent de remettre en cause jusqu'aux dispositions de l'accord de Minsk qui avaient commencé à être mises en œuvre, comme celles sur l'échange de prisonniers de guerre et la loi accordant une autonomie locale provisoire. Compte tenu de cette situation alarmante, il est donc impérieux que tous les signataires s'engagent de nouveau à mettre en œuvre l'accord de Minsk, et que les membres du groupe de contact trilatéral usent de leur influence pour stopper cette dangereuse escalade. Sans quoi, malgré l'engagement collectif qui a été pris hier à l'occasion de la journée de commémoration du 11 novembre, la situation risque de devenir incontrôlable et de conduire à une nouvelle guerre régionale de grande ampleur sur le continent européen.

Je terminerai en rappelant que, même si nous sommes tous d'accord sur le fait que la situation ukrainienne est devenue une menace à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil de sécurité continue d'en débattre sur la base de lettres envoyées par des Représentants permanents à New York en février (S/2014/136) et en avril (S/2014/264). Tout en étant bien conscient du profond clivage qui divise le Conseil sur le fond, comme le prouve l'absence persistante de toute décision de sa part sur la question, je crois qu'il est temps pour les 15 membres de convenir à tout le moins que le Conseil devrait demeurer saisi de la question au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour, intitulé « La situation en Ukraine ».

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais tout d'abord remercier les Ambassadeurs Tagliavini et Apakan de leurs déclarations. Je remercie également M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, de son exposé.

Le Tchad reste préoccupé par la dégradation de la situation de la sécurité en Ukraine, notamment dans l'est du pays. Ces derniers jours, il est fait état de la recrudescence des combats entre l'armée ukrainienne

et les séparatistes. La ville de Donetsk est le théâtre d'intenses échanges de tirs au canon, au mortier et à l'arme automatique. En outre, plusieurs sources confirment l'utilisation par les parties au conflit d'obus à fragmentation en pleine zones urbaines. Le Tchad condamne ces actes de violence et lance un appel à la cessation immédiate des affrontements armés dans le respect du cessez-le-feu convenu dans le cadre de l'accord de Minsk. Le Tchad déplore également la radicalisation des positions, avec d'un côté, l'annonce par le Gouvernement du Président Poroshenko de suspendre toute aide financière au Donbass et de geler 2,6 millions d'euros de salaires, retraites et aides diverses, et, de l'autre, la tenue d'élections le 2 novembre à Donetsk et Lougansk par les séparatistes, en violation flagrante de l'accord de Minsk et de la Constitution ukrainienne. Cela affecte principalement les populations civiles, qui ont déjà payé un lourd tribut dans ce conflit. Selon l'ONU, depuis le début des combats en avril, plus de 4 000 personnes, dont de nombreux civils, ont trouvé la mort, et plus de 5 000 autres ont été déplacées, et leur situation va s'aggraver à l'approche de l'hiver.

Face à cette situation d'escalade, nous exhortons les parties au conflit à la retenue et au calme. Le Tchad, comme d'autres membres du Conseil, considère que la recherche d'une solution politique est la seule option de sortie de crise. À cet effet, nous encourageons le Gouvernement ukrainien à trouver les voies d'un dialogue national direct et ouvert en vue d'une réconciliation nationale. Le Tchad exhorte également les pays ayant une influence sur les parties en présence à user de cette influence pour la recherche de la paix en Ukraine, dans le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs déclarations.

Nous sommes préoccupés par l'escalade des violences et par l'augmentation du nombre de victimes civiles dans l'est de l'Ukraine. La poursuite des bombardements, l'insécurité, l'économie chancelante et l'atmosphère d'incertitude sont autant d'obstacles à la réalisation de la paix dans la région. Il est vital et urgent que toutes les parties respectent de façon stricte les dispositions du Protocole de Minsk et du Mémorandum du 19 septembre. Nous appelons tous les acteurs concernés à maintenir ouvertes les voies d'un dialogue authentique et à prendre des mesures concrètes pour consolider l'accord de cessez-le-feu. Nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise.

Les élections organisées le 2 novembre dans les républiques séparatistes de Donetsk et de Lougansk sont contraires à l'esprit du Protocole de Minsk et constituent une menace à la paix, à l'unité et à la souveraineté de l'Ukraine. Elles ont eu lieu en dépit du fait que la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ait récemment déclaré que les élections compliqueraient davantage la mise en œuvre du Protocole de Minsk, point de vue que nous partageons. Nous demandons instamment à tous les intéressés, et en particulier aux pays ayant une influence sur ces derniers, de continuer à faciliter le dialogue en vue d'apaiser les tensions, de désamorcer la violence et, au final, de trouver une solution pacifique à la crise. Nous voulons voir un retour à la normale en Ukraine et que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays soient respectées, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier les orateurs qui ont présenté un exposé cet après-midi.

La Jordanie est extrêmement préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité et la multiplication des bombardements dans l'est de l'Ukraine, dont le rythme s'accélère après le calme relatif qui a régné ces derniers temps. Cela fait craindre le déclenchement d'un conflit armé de grande ampleur dont les répercussions négatives ne se limiteront pas à des régions précises de l'Ukraine, mais s'étendront à toute la région, si ce conflit n'est pas évité et la situation maîtrisée.

La Jordanie considère que le renforcement militaire et l'afflux illégal d'armes dans les régions ukrainiennes, comme il est indiqué dans le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, constituent des violations flagrantes de l'accord de Minsk. Les tentatives de l'une ou l'autre partie de provoquer une intensification des combats armés bafouent les efforts internationaux qui sont déployés pour parvenir à une solution pacifique durable.

Nous appelons de nouveau toutes les parties, les groupes armés en particulier, à faire preuve de retenue, à apaiser la situation et à déployer des efforts soutenus, sérieux et sincères pour éviter que les conditions de sécurité ne se détériorent davantage, ce qui ne serait dans l'intérêt d'aucune d'elles.

Si une solution politique n'est pas trouvée rapidement et s'il n'est pas fait fond sur l'accord de paix, la violence s'intensifiera, les tensions s'aviveront et la situation humanitaire s'aggravera, alors qu'il serait préférable de l'améliorer. En outre, cela entravera le bon déroulement de l'enquête en cours sur l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

Tous les Ukrainiens, où qu'ils se trouvent, dans l'ouest ou l'est de l'Ukraine, ne pourront relever les défis communs qui les attendent, à savoir les réformes politiques, la réconciliation nationale et le développement économique, que par une coopération entre toutes les parties afin de trouver une solution avant que ces problèmes ne s'aggravent au point qu'il devienne difficile de les régler.

La tenue des élections législatives en Ukraine, le 26 octobre, représente une avancée sur la voie des réformes politiques menées par le Gouvernement ukrainien. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement à poursuivre ses efforts de renforcement du dialogue national général ainsi que les réformes politiques et économiques qui pourront contribuer à la réconciliation entre toutes les composantes de la société ukrainienne.

La Jordanie continuera d'appuyer l'accord de paix de Minsk. À cet égard, nous soulignons combien il importe que toutes les parties coopèrent afin de mettre en œuvre intégralement et rapidement toutes les dispositions de cet accord, en particulier pour ce qui est d'assurer le cessez-le-feu et de mettre fin à l'afflux d'armes. Nous soulignons qu'il est nécessaire de respecter et de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, car toute atteinte à sa souveraineté constitue une violation des dispositions du droit international.

Nous insistons également qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs d'actes de violence et de violations. Ils doivent répondre de leurs actes pour prévenir une aggravation de la situation en Ukraine.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens pour commencer à remercier M. Toyberg-Frandzen, l'Ambassadrice Tagliavini et l'Ambassadeur Apakan pour leurs déclarations. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil au Représentant permanent de l'Ukraine.

La signature du Protocole de Minsk, le 5 septembre, et celle du Mémorandum de cessez-le-feu qui a suivi, le 19 septembre, sous les auspices du groupe de contact trilatéral, sont des mesures qui ont bénéficié d'un vaste appui de la communauté internationale et laissé espérer qu'il sera possible de venir à bout du conflit dans l'est de l'Ukraine. Ces deux accords ont jeté les bases et établi les larges critères pouvant permettre une sortie de crise négociée et un recul de la violence, y compris la décentralisation du pouvoir et la mise en place d'un dialogue national sans exclusive.

Malheureusement, l'application de ces accords est très lente, et nous sommes préoccupés par les informations indiquant que le cessez-le-feu, qui n'a jamais été total, est sur le point d'être complètement rompu. Cela serait dramatique et entraînerait de nouvelles pertes en vies humaines, l'aggravation de la situation humanitaire et le durcissement des positions, ce qui ne ferait que prolonger le conflit.

Dans ce contexte, il faut en priorité éviter une intensification des hostilités. Il est nécessaire que les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales allant à l'encontre des initiatives de paix. Tous les acteurs compétents doivent revenir à la lettre et à l'esprit de Minsk afin de rétablir les conditions propices à une reprise du dialogue.

La communauté internationale est également tenue de faire tout son possible pour faciliter la mise en œuvre rapide du Protocole et du Mémorandum de Minsk, dans le respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et en évitant toute intervention, militaire, politique ou économique, dans les affaires relevant de la juridiction nationale de l'Ukraine. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous mettons une nouvelle fois l'accent sur la responsabilité politique et institutionnelle qui incombe au Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous regrettons qu'à ce jour, et en dépit des nombreuses séances consacrées à la situation dans ce pays, nous n'ayons pas été en mesure de jouer un rôle positif et de surmonter les divisions empêchant le Conseil de contribuer à faire que les parties trouvent un terrain d'entente, nécessaire pour faire des progrès en vue de trouver une solution diplomatique et de mettre fin aux affrontements qui sanctionnent surtout la population civile.

Tandis que nous cherchons une solution à cette crise par des moyens diplomatiques, il est nécessaire de continuer de faire face à la situation humanitaire difficile dont souffrent les personnes touchées par cette

crise. Nous saluons l'action menée par les travailleurs humanitaires pour s'assurer que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin, dans un contexte présentant de nombreuses difficultés en matière de sécurité. Nous appelons toutes les parties à faciliter la fourniture de l'aide, de manière non discriminatoire et en coopérant pleinement avec les agents humanitaires.

Dans le même temps, nous insistons sur le fait qu'il est essentiel de mener des enquêtes indépendantes sur tous les cas présumés d'atteintes aux droits de l'homme et de violations de ces droits et du droit international humanitaire afin que leurs auteurs, peu importe à qui ils sont rattachés, rendent compte de leurs actes.

Les parties ukrainiennes et ceux qui exercent une influence sur elles se trouvent à un tournant et deux options tout à fait claires se présentent à eux. Elles disposent de deux options bien claires : travailler sincèrement à rétablir le calme et à régler cette crise de manière pacifique afin que l'Ukraine puisse reprendre le chemin de la croissance dans l'inclusion, ou s'enfermer dans un conflit inutile et stérile. Il n'est pas encore trop tard pour choisir la première voie. L'Argentine continuera d'appuyer résolument tous les efforts de paix, ainsi que les décisions prises pour atteindre cet objectif.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, de son exposé. Je remercie également le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, et la représentante de la présidence en exercice de l'OSCE, l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, à la fois de leur disponibilité et de l'éclairage précieux qu'ils ont apporté au Conseil sur la situation critique en Ukraine.

Le Luxembourg soutient pleinement les efforts déployés par la présidence en exercice suisse de l'OSCE pour trouver une solution politique à la crise dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous soutenons aussi la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, qui a un rôle clef à jouer pour favoriser la désescalade des tensions, en fournissant des informations objectives sur ce qui se passe sur le terrain.

Nous sommes très préoccupés par la grave détérioration de la situation dans l'est de l'Ukraine depuis le 2 novembre dernier, jour où les séparatistes ont tenu des élections illégales dans les régions des oblasts de Donetsk et de Lougansk qui sont sous leur contrôle. Alors que le protocole et le mémorandum de Minsk, signés les 5 et 19 septembre derniers, ont tracé la voie d'un règlement pacifique du conflit, le non-respect des dispositions clefs des accords conclus à Minsk a contribué à une nouvelle escalade des tensions et à l'intensification des combats dans plusieurs régions de l'est de l'Ukraine.

À la multiplication des violations du cessez-le-feu conclu le 5 septembre dernier s'ajoutent d'autres signes inquiétants. Nous sommes préoccupés par les nouvelles concentrations de troupes russes à proximité immédiate de la frontière ukrainienne. Nous sommes également préoccupés par les mouvements accrus de convois militaires dans les zones contrôlées par les séparatistes, en direction des positions de l'armée ukrainienne. Comme il vient d'être rappelé, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a fait état ces derniers jours de la présence d'importants convois de camions militaires sans plaques d'immatriculation transportant des troupes mais également des armes lourdes telles que des obusiers. Un convoi de neuf chars – quatre chars T-72 et cinq chars T-64 – se dirigeant vers l'ouest a ainsi été observé par la Mission samedi dernier, le 8 novembre. Ces mouvements de troupes et d'armes lourdes s'accompagnent d'une intensification des bombardements, en particulier autour de Donetsk.

Nous condamnons le simulacre d'élections qui a eu lieu le 2 novembre dans les régions de l'est de l'Ukraine contrôlées par les séparatistes, avec la bénédiction de la Russie. Nous ne reconnaissons pas ces « élections ». Elles sont illégales en vertu de la Constitution et de la loi ukrainiennes. Elles constituent une violation flagrante des engagements que la Russie et les représentants des groupes armés illégaux ont pris en signant le Protocole de Minsk. Ces élections factices ne légitiment pas les chefs de guerre à la tête des républiques autoproclamées de Donetsk et de Lougansk, tout comme le référendum illégal en Crimée n'a pas légitimé, et ne saura pas légitimer, l'annexion de la péninsule par la Russie. Les rapports successifs de la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine témoignent des violations graves des droits de l'homme commises depuis avril dernier dans les zones occupées par les groupes armés séparatistes. Ces individus ne peuvent prétendre parler au nom des habitants du Donbass. Le Secrétaire général de l'ONU et la présidence en exercice de l'OSCE ont dénoncé à juste titre les élections du 2 novembre comme un obstacle aux efforts visant à trouver une solution politique au conflit.

Nous saluons les mesures concrètes prises par l'Ukraine pour respecter ses engagements au titre des accords de Minsk, notamment l'adoption des lois prévoyant une amnistie et un statut temporaire d'autonomie locale. Outre l'observation sans faille du cessez-le-feu, une importance particulière revient au retrait des groupes armés, du matériel militaire, des combattants et des mercenaires illégaux, ainsi qu'à la sécurisation de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et à sa surveillance permanente sous vérification de l'OSCE. Il est crucial dans ce contexte que la mission d'observation des postes frontière de Goukovo et Donetsk puisse être étendue dans les meilleurs délais à d'autres postes frontière.

Il devient chaque jour plus urgent de mettre fin au conflit qui affecte l'Ukraine. Ce conflit a déjà causé la mort de plus de 4 000 personnes depuis avril dernier. Parmi les victimes figurent aussi nombre d'enfants, dont les deux enfants fauchés le 5 novembre dernier par des obus de mortier sur un terrain de sport d'une école de Donetsk. La tuerie doit cesser. Le chemin pour sortir du conflit est tracé : il passe par l'application de bonne foi du protocole de Minsk du 5 septembre et du mémorandum de Minsk du 19 septembre, signés par toutes les parties au conflit, avec l'appui décisif de l'OSCE en termes de vérification.

L'Ukraine a démontré par ses actions sa détermination à poursuivre le chemin de la paix. Nous appelons les séparatistes et la Russie à faire de même, afin de stopper la spirale du conflit. Nous appelons la Fédération de Russie à assumer les responsabilités qui sont les siennes dans la mise en œuvre pleine et entière des accords de Minsk, en empêchant tout mouvement de militaires, d'armes ou de combattants de son territoire vers l'Ukraine et en exerçant son influence pour que les séparatistes s'acquittent des obligations auxquelles ils ont souscrit à Minsk.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Toyberg-Frandzen, l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadrice Tagliavini de leurs exposés sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Nous sommes vivement préoccupés par les observations rapportées par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment sur l'afflux de matériel militaire, d'armes et de personnel armé dans la région de l'Ukraine contrôlée par les groupes armés rebelles. Ces faits constituent une violation manifeste des accords de Minsk, ainsi qu'une atteinte grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et une remise en question de l'avenir du pays. Le Protocole et le Mémorandum de Minsk signés en septembre dernier avaient fait naître l'espoir d'un règlement pacifique et durable de la crise. Ils donnaient aux parties en présence une certaine marge de manœuvre politique sur laquelle ils pouvaient s'appuyer. Pourtant, ces espoirs prématurés se sont transformés en préoccupations autour d'une nouvelle escalade du conflit. Le retrait des troupes étrangères et du matériel militaire, sous la supervision de l'OSCE, fait partie intégrante des accords de Minsk qui doivent être pleinement appliqués. Nous exhortons toutes les parties concernées à cesser tout acte de provocation susceptible de faire échouer le fragile processus de paix incarné par les accords de Minsk. Toute intervention militaire extérieure doit prendre immédiatement fin.

Concernant la situation politique, nous nous félicitons de la tenue, le 26 octobre, des élections législatives, qui se sont, en définitive, déroulées dans l'ordre et le calme. Nous espérons réellement que le résultat de ces élections, ainsi que la réconciliation nationale et un processus de dialogue, ouvriront la voie à une stabilisation grandement nécessaire de la situation dans l'ensemble du pays. À cet égard, les élections organisées séparément par les groupes armés rebelles dans l'est de l'Ukraine en début de mois sont contraires à l'esprit d'un règlement de la situation fondé sur le dialogue. Elles portent également atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous espérons que la voie politique, sur la base des accords de Minsk, pourra être rétablie et remise en vigueur aussi rapidement que possible.

Nous saluons le rôle joué par l'OSCE, l'ONU et les autres partenaires pour parvenir à un règlement politique pacifique de la situation et nous tenons prêts à appuyer les efforts dans ce sens.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les trois intervenants de leurs exposés de cet après-midi.

Comme d'autres l'ont souligné, au cours des six derniers mois, le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises pour examiner la question de l'Ukraine. Ce n'est pas sans raison. La situation en Ukraine continue de faire peser une menace grave, voire croissante, sur la paix et la sécurité internationales. Il y a une raison à cela. Depuis le début de la crise, les actions de la Russie ont eu pour seul objectif de saper, de compromettre et de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale

de l'Ukraine au mépris des normes internationales, y compris la Charte des Nations Unies.

Depuis la dernière séance du Conseil sur l'Ukraine (voir S/PV.7287) le 24 octobre, la Russie et les séparatistes qu'elle appuie n'ont cessé de faire fi des accords de Minsk et de les saboter. Les dirigeants russes nous ont dit une chose avant d'ordonner à leur armée, à leurs forces spéciales et aux rebelles séparatistes, leurs sbires, de faire le contraire. Le cessez-le-feu a été violé. Les tentatives de contrôler et de surveiller l'application du cessez-le-feu et les frontières ont été bloquées. La Russie continue de fournir à ses soldats qui sont en Ukraine et aux séparatistes qui combattent à leurs côtés des armes lourdes, de l'artillerie, des chars et des véhicules blindés en violation flagrante du Protocole de Minsk.

Les rapports publiés ces derniers jours par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) révèlent l'ampleur de l'appui fourni par la Russie. À plusieurs reprises, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a constaté qu'un grand nombre de troupes et du matériel militaire se déplaçaient en convoi dans les zones contrôlées par les séparatistes. Je me contenterai de citer un seul rapport. Le 8 novembre, la Mission a observé un convoi de plus de 40 véhicules militaires banalisés qui se dirigeait vers l'ouest, dans la banlieue de Donetsk. Ce convoi était constitué de 19 camions Kamaz banalisés, dont chacun tractait un système d'artillerie de type obusier et transportait du personnel en uniforme vert sans insignes; 15 véhicules de transport de troupes Kraz; 6 camions-citernes; et un véhicule blindé de transport de troupes banalisé de type Bronetransporter. Nous avons déjà relevé ce schéma – des colonnes de véhicules militaires banalisés qui entrent sur le territoire ukrainien en renfort aux séparatistes, pour qu'ils puissent poursuivre les combats. Les tentatives d'éliminer les marques et les insignes de ces véhicules ne peuvent pas dissimuler qu'ils viennent de Russie. Sinon, quelle autre explication crédible y-a-t-il à cela?

Pourtant, la Russie continue de nier cet état de chose, même si ses tentatives de tromperie ont tourné à la farce hier, lorsque la chaîne de télévision russe NTV a diffusé des images d'un véhicule blindé à la tête d'un convoi à Donetsk portant des marques indiquant qu'il venait de la ville russe de Riazan. Si la Russie ne fournit aucun appui aux séparatistes de l'autre côté de la frontière, pourquoi continue-t-elle alors de s'opposer à toute expansion des activités de surveillance des frontières de l'OSCE? La Russie doit respecter l'engagement qu'elle a pris à Minsk de ne pas s'opposer à la surveillance de sa frontière avec l'Ukraine, qui pour le moment n'est surveillée par l'OSCE que sur une étendue de 2 kilomètres. Il faut également autoriser les vols de drones de l'OSCE au-dessus de Donetsk à se dérouler sans entrave. Les rapports de l'OSCE qui font état d'embrouillage électronique de ces drones au moyen d'équipement de type militaire jettent le doute sur la crédibilité de ceux qui contrôlent ce territoire et de leurs partisans russes, s'agissant de leur engagement à l'égard des accords de Minsk.

Le Royaume-Uni déplore vivement la tenue, le 2 novembre, d'élections illégales dans les régions de Donetsk et de Lougansk contrôlées par les séparatistes. Le Secrétaire général a été on ne peut plus clair dans son message public lorsqu'il a indiqué que ces élections étaient illégales au regard de la loi ukrainienne et portaient gravement atteinte au Protocole de Minsk. La présidence en exercice de l'OSCE a été tout aussi claire lorsqu'elle a indiqué que ces élections étaient contraires à la lettre et à l'esprit du Protocole de Minsk et compliqueraient davantage sa mise en œuvre.

Lorsque les dirigeants des organisations internationales dont la Russie est membre font de telles déclarations, l'on pourrait s'attendre à ce que la Russie écoute. Au lieu de cela, la Russie a appuyé ces élections. Elle a dit qu'elle respecterait la volonté des citoyens du Donbass, bien que le Président Poroshenko ait indiqué clairement que ces soi-disant élections étaient « un simulacre mené sous la menace des armes, qui n'a rien à voir avec l'expression réelle de la volonté du peuple ». En refusant de désavouer ces élections, la Russie maintient sa ligne de conduite qui fait fi des accords de Minsk et vise à déstabiliser la situation en Ukraine.

Même si les discussions d'aujourd'hui portent principalement sur l'intensification des combats et les élections illégales tenues dans l'est de l'Ukraine, le Conseil ne doit pas perdre de vue la situation des droits de l'homme qui se détériore dans les zones contrôlées par les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, en particulier dans la péninsule de Crimée qui a été annexée illégalement, et où la mission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a toujours pas pu se rendre. Des informations très préoccupantes faisant état de cas d'intimidation et de harcèlement des Tatars de Crimée, des Ukrainiens de souche et de tous ceux qui ont refusé la nationalité russe continuent de nous parvenir.

Les autorités de facto de la Crimée ont lancé une campagne visant à faire disparaître l'identité ukrainienne et tatare de la péninsule de Crimée. Les dispositions ayant trait à la citoyenneté, les programmes d'enseignement et les médias sont en train d'être inexorablement manipulés à cette fin. Les Tatars de Crimée sont pris pour cible par les forces de sécurité. Dix-huit personnalités tatares sont toujours portées disparues et l'on a retrouvé un corps. Nous devrons discuter de nouveau de cette question quand la mission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publiera son prochain rapport.

Nous avons déjà dit qu'il fallait juger la Russie à l'aune de ses actes, et non de ses paroles. Nous ne pouvons que constater que les actes de la Russie continuent d'exacerber les tensions au lieu de contribuer à une sortie pacifique de la crise. Les accords de Minsk constituent un cadre à même de faire évoluer la situation en permettant de passer de la crise actuelle à la stabilité sur la base des principes de désescalade et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Toutefois, cela exige un engagement sincère, dont la Russie n'a toujours pas fait preuve. Au lieu de cela, la Russie a adopté une approche cynique et sélective à l'égard des accords, tout en continuant à déstabiliser l'Ukraine. Cela doit changer.

Par conséquent, nous demandons à nouveau à la Russie de retirer son matériel, ses armes et ses troupes du territoire ukrainien, comme elle s'y était engagée en septembre, et à user de son influence en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu durable. L'appui que la Russie continue d'apporter aux séparatistes armés ne fait qu'aggraver une situation déjà périlleuse et ne conduira qu'à une détérioration encore plus grave des relations entre la Russie et la communauté internationale.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Toynberg-Frandzen, l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadrice Tagliavini des exposés qu'ils viennent de faire.

Même si, ces derniers jours, la situation générale sur le plan de la sécurité dans l'est de l'Ukraine a été stable, il y a encore eu des attaques violentes qui ont entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. La Chine est préoccupée par cette situation. Dans le même temps, la Chine se félicite de l'accord sur le gaz naturel signé récemment par la Russie et l'Ukraine et espère que cet accord contribuera à apaiser les tensions actuelles et ouvrira la voie à une solution politique à la crise en Ukraine. La Chine estime que le règlement de la question de l'Ukraine passe obligatoirement par une solution politique. Dans l'immédiat, toutes les parties concernées doivent mettre intégralement et véritablement en œuvre les accords de Minsk en vue de parvenir à un cessez-le-feu, de mettre un terme à la violence dans l'est de l'Ukraine et d'améliorer la situation humanitaire dans les zones touchées.

La question de l'Ukraine comporte tout à la fois une histoire complexe et la réalité actuelle. Une solution exhaustive à la question de l'Ukraine doit tenir pleinement compte des droits, des intérêts et des souhaits légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques en Ukraine. Elle doit également viser à satisfaire les préoccupations légitimes de toutes les parties et à parvenir à un équilibre entre leurs intérêts. Nous espérons que toutes les parties vont continuer à dialoguer de façon constructive en vue de convenir d'un règlement politique équilibré, durable et global. Toutes les parties doivent œuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif.

La Chine s'en est toujours tenue au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États, l'Ukraine y compris. La Chine appuie toutes les initiatives qui contribueront au dialogue, à la concertation et à la recherche d'une solution politique à la crise. La Chine continuera de jouer un rôle positif et constructif en faveur d'un règlement politique de la question ukrainienne.

M. Delattre (France) : Je remercie M. Jens Anders Toyberg-Frandzen de son exposé, ainsi que M[me] Tagliavini et M. Apakan de leurs déclarations.

L'Ukraine est entrée, il y a bientôt un an, dans une phase de transformation sans précédent après des années d'impéritiés administratives et de blocages politiques. Cette transformation est venue du plus profond de la société ukrainienne. Les élections parlementaires ukrainiennes du 26 octobre constituent, après l'élection présidentielle de mai dernier, une nouvelle étape du processus de démocratisation en cours en Ukraine. Elles confirment de façon nette les choix fondamentaux du peuple ukrainien en faveur d'une profonde transformation et d'une profonde modernisation économique et sociale de l'Ukraine. La marche en avant de l'Ukraine vers l'état de droit et le pluralisme politique peut se poursuivre. Le chemin parcouru est considérable. Les efforts déjà consentis

doivent désormais se traduire par la mise en œuvre de réformes indispensables en matière économique, d'état de droit, de décentralisation et de reconstruction.

Or, depuis que l'Ukraine s'est engagée dans la voie de la réforme, elle est freinée dans sa progression. L'agitation de séparatistes aidés de l'extérieur s'est répandue dans l'est du pays, en Crimée d'abord – annexée en violation du droit – puis dans le Donbass, suscitant troubles, violations des droits de l'homme et une situation humanitaire grave. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cette ingérence dans les affaires intérieures ukrainiennes, au mépris de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Comme ce fut déjà le cas en Crimée en mars, des soi-disant élections ont été organisées le 2 novembre par les séparatistes dans la partie du Donbass qu'ils occupent. Elles contreviennent au texte et à l'esprit du Protocole de Minsk qui prévoit des élections locales en conformité avec la loi ukrainienne. Il est essentiel de parvenir rapidement au plein respect du cessez-le-feu et à la poursuite des négociations sur le statut provisoire des régions de l'est.

Avec la signature du cessez-le-feu à Minsk le 5 septembre, puis d'un accord le 19 septembre, un processus diplomatique s'est enfin engagé entre Kiev et Moscou. Ces accords restent en effet une bonne base pour envisager une sortie de crise qui repose sur trois axes : le respect du cessez-le-feu, la surveillance de la frontière orientale de l'Ukraine, et des discussions politiques afin de trouver une solution pérenne. La priorité aujourd'hui doit être de rester dans la voie du dialogue et de poursuivre la mise en œuvre de ces accords. Notre objectif est de ramener Ukrainiens, séparatistes et Russes autour de la table des négociations pour mettre fin à l'escalade. Il s'agit d'un point crucial du Protocole de Minsk.

Les mouvements militaires de la fin de semaine à la frontière russo-ukrainienne, confirmés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sont à cet égard très préoccupants. Plusieurs dizaines de véhicules militaires, dont des chars, sont entrés en Ukraine ces derniers jours. Le renforcement du dispositif militaire du côté séparatiste et la multiplication des mouvements de troupes font craindre une reprise des combats sur une plus grande échelle. L'annonce de la création d'une armée du Donbass et d'une mobilisation générale est particulièrement inquiétante. Les séparatistes et leurs soutiens doivent prouver qu'ils sont prêts au dialogue et à la recherche de la paix. Dans ce contexte, nous appelons à nouveau la Russie à empêcher le transfert d'armements et d'hommes à travers sa frontière, et à faire usage de toute son influence sur les séparatistes pour que soit pleinement respecté le cessez-le-feu.

La question de la surveillance de la frontière russo-ukrainienne reste un point central pour l'obtention d'une solution politique à la crise. Nous avons manifesté notre disponibilité pour fournir à l'OSCE nos capacités de surveillance. L'utilité des drones est avérée en ce qu'ils peuvent constituer des sources d'information alternatives et exclusives. Nous sommes en discussion avec nos partenaires russes et ukrainiens sur le sujet. Ces discussions sont difficiles, mais elles sont cruciales pour avancer. Nous pensons par ailleurs que le mandat de la mission de l'OSCE en territoire russe doit être renforcé et élargi le plus rapidement possible à d'autres postes-frontières.

Dans ce contexte, notre politique se fonde sur la fermeté et le dialogue. Les sanctions ne visent pas à punir mais à inciter au dialogue. Les sanctions sont un outil, mais elles ne sont pas le seul. La conclusion des négociations sur le gaz, il y a une dizaine de jours, est un signe que certaines avancées peuvent être obtenues par le dialogue. L'Europe a donné une alternative claire : un alourdissement des sanctions si les actions de déstabilisation se poursuivent et s'aggravent, ou bien un réexamen si la situation sur le terrain témoigne d'une mise en œuvre réelle des accords du 5 septembre. Il est plus que temps que nous nous mobilisions tous en faveur de la désescalade et du rétablissement de relations de bon voisinage entre États indépendants et souverains. Nul n'a intérêt à souffler sur les braises et à en revenir à la rhétorique d'un autre siècle.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Toyberg-Frandzen, de son exposé et nous saluons la participation de l'Ambassadeur Apakan et de l'Ambassadrice Tagliavini à la présente séance. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à l'Ambassadeur Sergeyev, Représentant permanent de l'Ukraine.

Nous déplorons la situation actuelle qui amène le Conseil à se réunir aujourd'hui et nous exprimons notre vive préoccupation face à cette nouvelle escalade de la crise dans l'est et le sud de l'Ukraine. À cet égard, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'un éventuel appui militaire étranger dans l'est de l'Ukraine et par ce que nous a dit l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe(OSCE). Il est

urgent de respecter à la lettre le cessez-le-feu, lequel doit être vérifié et surveillé par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE conformément aux termes de l'accord de Minsk. Nous avons foi dans la capacité de toutes les parties de mettre en œuvre l'accord de Minsk, qui constitue un instrument politique sans exclusive pour parvenir à la paix et à la tranquillité pour toute la population de l'est de l'Ukraine.

Nous déplorons la détérioration des conditions de sécurité dans l'est du pays, qui a des conséquences graves sur la population civile qui continue d'être victime de violations et d'abus des droits de l'homme de la part de tous les acteurs. Il est urgent de faire face à l'augmentation des besoins humanitaires dans le sud-est de l'Ukraine, comme l'ont signalé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres entités des Nations Unies. L'augmentation dramatique du nombre de personnes déplacées est l'un des éléments les plus préoccupants. L'acheminement de l'aide humanitaire doit s'effectuer sans retard et conformément aux principes humanitaires. Les efforts de la communauté internationale doivent viser à épauler le Gouvernement hôte, auquel incombe au premier chef la responsabilité de l'assistance et de la protection.

Nous insistons sur la nécessité de renforcer l'état de droit et sur l'obligation de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale et au droit international. Il importe également de respecter le principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État. Enfin, nous exhortons les parties à chercher une solution pacifique à la crise grâce à un dialogue politique direct, à faire montre de retenue et à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'attiser les tensions.

Nous réitérons notre appui aux efforts que continuent de déployer le Secrétaire général et l'ONU pour remédier à la situation en Ukraine. Nous espérons également que les divers mécanismes internationaux indépendants continueront de contribuer à la recherche d'une solution à la crise.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Une guerre non déclarée est menée par la Russie contre l'Ukraine. À ce stade, la presse mondiale n'y prête plus guère attention, car cette guerre est lente et insidieuse – quelques mètres supplémentaires de terrain saisis, quelques explosions supplémentaires, quelques chars russes supplémentaires, quelques morts supplémentaires à la fois. Alors que l'Europe commémore le vingt-cinquième anniversaire de la chute du Mur de Berlin et de la réunification de l'Europe, la Russie fait tout son possible pour ressusciter l'époque révolue des divisions et de la politique du bord de l'abîme, en poursuivant son agression contre l'Ukraine, sous prétexte de défendre les russophones contre la montée du fascisme et en proférant des accusations fantaisistes contre l'Europe et l'Occident.

L'enlèvement d'un agent du renseignement estonien du côté estonien de la frontière et d'une pilote ukrainienne en Ukraine, l'intensité et la gravité croissantes des provocations impliquant des avions de reconnaissance et de combat russes sur une surface de plus en plus vaste, qui s'étale de la région de la mer Baltique au Portugal, aux États-Unis, au Canada et au Japon, sont autant de signes du durcissement de la position militaire russe unilatérale bien au-delà des frontières de l'Ukraine.

Le conflit en Ukraine n'est pas une affaire intérieure. Ce n'est pas une guerre civile ni une rébellion lancée par des citoyens mécontents. C'est une guerre menée par la Russie contre l'Ukraine parce qu'elle a osé choisir sa propre voie, celle de l'Europe. Avec l'appui du Kremlin, les séparatistes armés illégaux, dont un grand nombre possèdent un passeport russe, ont infligé de lourdes pertes aux forces et à la population civile ukrainiennes avant et pendant le cessez-le-feu, à grand renfort d'armes sophistiquées, de chars, de lance-roquettes multiples et d'artillerie lourde. Alors que l'Ukraine honorait l'accord de cessez-le-feu, les séparatistes soutenus par la Russie en ont profité pour se réarmer et s'emparer de nouveaux pans de territoire. Aujourd'hui, ces groupes armés illégaux sont probablement mieux armés que certaines armées européennes de plus petite taille, et ce grâce à l'appui et au matériel que continue de leur fournir la Russie.

Nous sommes profondément préoccupés par les récents rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, indiquant que des convois banalisés transportant des quantités importantes d'armes lourdes, de munitions, de lance-roquettes multiples pour des missiles Grad et d'obusiers, ainsi que des véhicules blindés de transport de troupes et des chars, traversent la frontière en direction de l'ouest et des zones contrôlées par les séparatistes. Ces actes constituent des violations flagrantes de l'accord de cessez-le-feu, qui appelle au retrait des armes et des forces russes

de l’Ukraine et à la fermeture de la frontière sous observation internationale. N’oublions pas qu’en dépit des dispositions pertinentes du Protocole de Minsk relatives au déploiement d’une présence permanente de l’OSCE le long de la frontière entre l’Ukraine et la Russie, cette dernière a à elle seule empêché que cette présence s’étende à la frontière, ce qui fait que les observateurs de l’OSCE n’ont accès qu’à 2 kilomètres de frontière entre la Russie et l’Ukraine sur un total de 400 kilomètres.

L’organisation d’élections illégales dans l’est de l’Ukraine par les séparatistes constitue une autre violation flagrante des accords de Minsk. Seule la Russie a validé ces élections factices, et elle a même organisé la présence d’« observateurs » – une bande de nationalistes endurcis, de sympathisants nazis et de xénophobes qui ont fait leurs preuves dans le contexte du plébiscite illégal orchestré en Crimée. Si les membres du Conseil tapent le nom de Mateusz Piskorski dans Google, ils trouveront une photo de lui prenant la pose devant un drapeau nazi. Frank Creyelman est ouvertement xénophobe, et il est connu pour avoir demandé l’amnistie des personnes qui ont collaboré avec le régime d’Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale. Marton Gyongyosy a un jour demandé que les juifs hongrois soient recensés parce qu’ils constituaient une menace pour l’État. Srđa Trifković est un défenseur de Slobodan Milošević et un islamophobe. Ewald Stadler est connu pour avoir prononcé l’un des discours les plus racistes de l’histoire devant un parlement européen. Cette liste n’est pas exhaustive.

C’est avec l’aide de ces odieux personnages que Moscou « lutte contre le fascisme » en Ukraine. Que la population ukrainienne ait rejeté catégoriquement les forces extrémistes lors des élections nationales organisées récemment n’importe guère. Alors que la Russie s’acoquine avec la frange extrémiste de l’Europe, le mythe de la junte fasciste ukrainienne continue d’être diffusé par la machine de propagande russe. Ce que ne dira toutefois pas la machine de propagande russe, c’est que depuis que les troupes russes ont « libéré » la Crimée, la situation des droits de l’homme dans la région s’est profondément détériorée, et les régions contrôlées par les séparatistes dans l’est de l’Ukraine ont été décrites à maintes reprises dans les rapports de l’ONU sur la situation des droits de l’homme comme des abîmes d’anarchie et de criminalité.

Le mépris affiché par la Russie pour les normes de comportement acceptées au niveau international, pour le droit international et pour la Charte des Nations Unies est stupéfiant, notamment sa manipulation de tout ce qui touche au domaine humanitaire. Sous prétexte de fournir une aide humanitaire, elle prépare ce qui pourrait devenir le septième convoi envoyé en Ukraine sans le consentement de ce pays et en violation de ses frontières. Si les besoins humanitaires dans la région n’ont pas diminué et restent considérables, les séparatistes armés gagnent du terrain avec chaque nouveau convoi. À ce jour, le coût de l’agression menée par la Russie contre l’Ukraine s’élève à quelque 400 000 personnes déplacées, au moins 4 000 morts, plus de 9 000 blessés et quelque 5,2 millions de personnes qui vivent dans des zones touchées par le conflit. Une autre conséquence de l’agression menée par la Russie contre l’Ukraine est que de jeunes hommes russes sont renvoyés chez eux, morts et anonymes, dans les tristement célèbres boîtes estampillées Cargo 200.

La déclaration de Genève, la déclaration commune de Berlin, le Protocole et le Mémorandum de Minsk sont les derniers éléments à ajouter à la longue liste de documents et de traités violés par la Russie, notamment la Déclaration d’Alma-Ata de 1991, le Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité de 1994, l’Accord entre la Fédération de Russie et l’Ukraine relatif aux paramètres du partage de la flotte de la mer Noire de 1997, et même la Charte des Nations Unies. Seuls le plein rétablissement et le respect durable du cessez-le-feu par toutes les parties pourront apaiser cette crise de plus en plus sanglante avant qu’elle n’échappe à tout contrôle – ce qui, compte tenu de l’accumulation de contingents russes près de la frontière ukrainienne et des mouvements militaires croissants dans les zones contrôlées par les séparatistes, pourrait arriver à tout moment.

L’Ukraine honore ses engagements, et elle doit continuer de le faire, en menant un vaste programme de réformes nécessaires, en luttant contre la corruption et en se tournant vers les régions touchées pour rétablir la confiance de la population dans le Gouvernement national. Il incombe cependant à la Russie et aux activistes qui agissent en son nom dans l’est de l’Ukraine de s’acquitter de leurs responsabilités. La Russie doit arrêter de menacer ses voisins, accepter l’esprit et la lettre des accords de Minsk et accorder un accès sans entrave aux observateurs internationaux le long de la frontière entre l’Ukraine et la Russie. Elle doit désavouer les séparatistes et condamner toutes les tentatives des dirigeants autoproclamés de créer des structures de pouvoir parallèles dans l’est de l’Ukraine. En vertu

des accords de Minsk, elle doit également retirer son matériel, ses armes et ses troupes du territoire ukrainien et empêcher que des armes et des mercenaires traversent ses frontières en direction des zones contrôlées par les séparatistes.

Le règlement pacifique de la crise dans l'est de l'Ukraine dépend clairement du bon vouloir de la Russie. Elle porte toute la responsabilité de l'escalade de la situation et du déclenchement d'un nouveau conflit gelé en Europe. Les tentatives de redessiner les frontières de l'Europe en ayant recours à la force militaire 25 ans après la chute du Mur de Berlin sont criminelles et ébranlent les fondements mêmes de l'ONU.

Ma délégation remercie l'OSCE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du travail d'observation et de surveillance important effectué sur le terrain, et elle souligne qu'il importe de poursuivre ce travail et de maintenir la présence dans la zone touchée par le conflit. Il est essentiel de donner une présentation différente, mais objective, des faits face à la machine de propagande russe qui élargit de plus en plus sa portée. Ma délégation réitère son plein appui à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le fait que l'Ukraine ait choisi l'Europe n'a pas été imposé de l'extérieur. C'est le choix du peuple ukrainien, qui a clairement montré il y a un an qu'il en avait assez de la corruption, du népotisme et de la cleptocratie. Ce choix a été confirmé à l'occasion des récentes élections nationales et doit être respecté de tous.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'invite tout d'abord mes collègues du Conseil de sécurité à ne pas transformer les séances du Conseil en farces ou en manifestations d'hystérie totale.

Nous avons écouté attentivement l'exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Toyberg-Frandzen, et nous le remercions des informations fournies. Nous remercions également l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, M. Apakan, et la représentante de la présidence en exercice de l'OSCE, Mme Tagliavini. Nous avons écouté avec intérêt les évaluations faites par les personnes qui travaillent directement sur le terrain au quotidien en vue de régler la situation dans le sud-est de l'Ukraine.

Dans le même temps, nous estimons qu'inviter des acteurs internationaux opérant sous mandat de l'OSCE à participer à des séances du Conseil de sécurité n'est pas complètement justifié, sans parler du fait que cela les détourne de leurs obligations directes et politise inutilement des activités pratiques. Le fait qu'ils avaient précisément été invités à cette fin a été confirmé par les déclarations qu'ont faites aujourd'hui plusieurs membres du Conseil, lesquels se sont servi de notre organe et des représentants de l'OSCE, non pour chercher une solution à la crise ukrainienne interne dans un esprit constructif, mais plutôt pour faire à nouveau œuvre de propagande, avec de nouvelles fioritures.

La situation qui règne dans les provinces de Donetsk et de Lougansk reste indéniablement tendue. Le cessez-le-feu n'est pas encore pleinement respecté, et le retrait des armes lourdes et du matériel militaire n'a pas commencé. Au contraire, depuis le début du cessez-le-feu, nous constatons que les forces ukrainiennes sont concentrées le long de l'essentiel des lignes de front. Il importe de noter que cette concentration s'observe à proximité immédiate des villes de la région du Donbass, que les rebelles sont contraints de protéger. Cela donne lieu à des affrontements entre les parties le long des lignes de front. Des civils innocents sont tués chaque jour. En particulier, des tirs de mortier sont effectués contre les zones résidentielles de Donetsk, situées aux alentours de l'aéroport, depuis le territoire contrôlé par les forces armées ukrainiennes dans les zones résidentielles d'Avdiivka et de Pisky. Le 6 novembre, un obus lancé depuis ce quartier en direction du nord-ouest – comme l'ont confirmé les observateurs de l'OSCE – est tombé sur le terrain de football d'un club de sport de Donetsk, tuant deux garçons et en blessant trois autres. Début octobre, des bombes à sous-munitions provenant de la même position ont fait des morts parmi le personnel du Comité international de la Croix-Rouge.

En russe, le mot « vérité » n'existe qu'au singulier. Il n'a pas de pluriel, contrairement au mot « mensonge ». Dans le cas de cette vérité qui est tue, il semblerait logique que les positions rebelles renforcées que les observateurs de l'OSCE ont vues se trouvent dans des zones qui subissent les assauts constants des forces armées. Apparemment, les autorités de Kiev ont si peur des forces rebelles que, pour justifier leurs échecs et le déploiement massif de soldats et de matériel sur le front, elles poussent une fois de plus des cris d'orfraie en affirmant que la Russie envoie des armes et des membres de son armée régulière. Dans les capitales européennes et par l'intermédiaire de l'OTAN, elles s'offusquent bruyamment d'un déploiement supposé de convois et de combattants en provenance du territoire

russe. Toutefois, personne ne présente de faits avérés pour confirmer ces assertions, pour la simple raison qu'il ne s'agit là, comme d'habitude, que de paroles vides et de propagande mensongère. Il faut rappeler que, dans les circonstances actuelles, la frontière russo-ukrainienne fait l'objet d'une attention et d'une observation particulièrement étroites et qu'elle est facile à surveiller, y compris depuis l'espace.

Nous sommes malheureusement obligés d'admettre notre découragement face à l'absence quasi-totale de réaction de la part de la Mission de l'OSCE face aux mouvements et au renforcement des positions des forces armées ukrainiennes et de leurs autres sous-divisions armées, qui d'ailleurs ont leurs propres « Papas », pour faire suite à ce qu'a dit l'un de nos collègues dans cette salle. Nous ne savons pas à qui ni comment ils rendent des comptes. En tout cas, le 9 novembre, des chars d'assaut et des pièces d'artillerie lourde sont entrés dans Karlivka. Le 8 novembre, des lance-roquettes multiples « Grad » et « Uragan » et des lance-missiles « Scud » sont arrivés dans la région de Lougansk, et un groupe de 500 militaires ukrainiens a pénétré le district de Krasna Talivka, dans la même région. Le 7 novembre, un groupe de 500 soldats ukrainiens a fait son apparition à Lougansk. Le même jour, 32 chars se sont approchés des faubourgs est de Horlivka, tandis que 13 autres, 15 canons antiaériens à guidage automatique « Shilka », sept lance-missiles tactiques « Tochka-U », six lance-roquettes multiples « Grad » et un lance-roquettes multirampes « Smerch » faisaient route vers Artemivsk. Le 6 novembre, un convoi de chars a passé la ceinture extérieure de Yasynuvata, dans la province de Donetsk. Ce sont des données statistiques. Pourquoi ces faits ne sont-ils pas évoqués? Il doit être clair pour tout le monde que l'absence d'informations à ce sujet dans le rapport de l'OSCE donne à voir ce qui se passe sous un jour fallacieux. Nous espérons que ces lacunes seront comblées.

Nous jugeons essentiel que les parties au conflit appliquent intégralement et rigoureusement les dispositions de l'accord de Minsk. À cet égard, la première grande difficulté consiste à établir un cessez-le-feu véritable que les deux camps respectent de façon responsable. Toutefois, les arrangements concernant la décentralisation du pouvoir, l'instauration d'une concertation nationale ouverte et l'adoption de mesures destinées à améliorer la situation économique et humanitaire dans le Donbass revêtent un caractère non moins important. Or, les autorités ukrainiennes ne font rien de tout cela.

Nous sommes préoccupés par la décision du Président Poroshenko qui tend à revenir sur la loi relative à un statut spécial pour des zones spécifiques des provinces de Lougansk et Donetsk. Après tout, il s'agit là de l'une des pierres angulaires de l'accord de Minsk, qui deviendra de ce fait nul et non avenue. La loi n'était pas idéale et n'avait qu'une légitimité limitée; la précédente convocation de la Rada suprême n'avait pas fixé les frontières des districts qui jouiraient d'un statut spécial; par ailleurs, la date du 7 décembre, arrêtée pour les élections prévues par la loi, n'avait pas été discutée avec les représentants de Lougansk et Dontesk et allait en fait à l'encontre de la Constitution ukrainienne. Malgré cela, néanmoins, la loi aurait pu servir de base à de nouveaux pourparlers entre Kiev et les rebelles.

Les autorités de Kiev n'ont pas appliqué non plus une autre disposition importante de l'accord de Minsk, à savoir la loi d'amnistie pour les personnes ayant pris part aux événements. Du reste, il apparaît que le Président de la Rada suprême propose de l'abroger. Aucune garantie n'a été donnée quant à la sécurité personnelle des participants aux consultations.

S'agissant maintenant des aspects humanitaires de l'accord, nous constatons que le Gouvernement ukrainien, au lieu de prendre des mesures pour rebâtir le Donbass, a établi un nouveau régime pour le financement de ses institutions budgétaires et le versement des prestations sociales et des pensions – ils ont tout simplement été annulés. Comment peut-on même espérer avoir la confiance des gens ordinaires lorsque leurs foyers sont bombardés et qu'eux-mêmes n'ont pas les moyens de vivre? À cet égard, nous rejetons toute accusation relative aux efforts déployés par la Russie pour acheminer vers les provinces de Donetsk et Lougansk des convois humanitaires transportant de la nourriture, des médicaments et du matériel de construction. Au vu de l'aggravation de la situation, de telles accusations sont rien moins qu'amorales. En outre, nous en avons assez des faits inventés et déformés sur ce sujet. Les autorités de Kiev sont informées de l'organisation de tout convoi humanitaire, dans le détail et suffisamment à l'avance, mais il est difficile d'obtenir leur coopération. Nous avons le sentiment qu'elles ne s'inquiètent pas beaucoup du sort de leur propre population dans ces régions.

En ce qui concerne les élections qui se sont tenues dans les provinces de Lougansk et Donetsk le 2 novembre, et qu'un certain nombre de délégations ont évoquées avec une horreur exagérée, comme si le

processus n’avait pas été démocratique, je voudrais mettre l’accent sur les points suivants. La Fédération de Russie respecte la volonté du peuple du sud-est telle qu’il l’a exprimée. Dans l’ensemble, les élections se sont déroulées dans le calme et les électeurs ont été nombreux à se rendre aux urnes, manifestement sans qu’il faille pour cela leur pointer un fusil entre les épaules. Il est particulièrement important que les représentants élus se voient confier la mission de régler les problèmes concrets qui empêchent jusqu’à présent le retour à une vie normale dans la région. Ils ne font peser aucune menace sur l’accord de Minsk et le processus de paix. De plus, ils incarnent la possibilité d’instaurer un dialogue durable entre les autorités centrales d’Ukraine et les représentants du Donbass, dans l’optique de trouver des solutions politiques globales qui soient de nature à effacer les désaccords accumulés.

Nous parlons depuis le printemps du fait qu’il n’existe pas d’alternative à un dialogue ouvert mené dans le respect mutuel et sur la base de l’égalité. Il est grand temps que les autorités de Kiev satisfassent aux obligations qu’elles ont contractées à Genève, surtout à présent qu’elles comptent des partenaires représentatifs parmi les participants aux négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l’Australie.

Je remercie les intervenants d’aujourd’hui, notamment ceux de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), institution à laquelle nous accordons une grande confiance dans son rôle indispensable d’observation sur le terrain. Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant permanent de l’Ukraine, l’Ambassadeur Sergeyev.

Il y a deux semaines, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco a indiqué au Conseil que les protocoles de Minsk n’étaient pleinement mis en œuvre et que le cessez-le-feu était régulièrement violé, entraînant de nombreuses morts violentes. Il a décrit comment la situation en matière de sécurité faisait obstacle au retour et à l’installation des déplacés, mesure qui prenait un caractère de plus en plus urgent avec l’arrivée de l’hiver. Son rapport était déjà préoccupant, mais la situation dans l’est de l’Ukraine s’est encore considérablement détériorée depuis lors.

Ainsi que le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, vient de nous le dire, le cessez-le-feu subit une pression constante et grave, et l’accord de Minsk est en péril. L’Ambassadrice Tagliavini a évoqué le mépris frontal pour les engagements pris à Minsk. Nous recevons constamment des renseignements crédibles faisant état de nouveaux équipements militaires fournis par la Russie, y compris des armes lourdes et des chars, qui font mouvement vers la ligne de front dans l’est de l’Ukraine. L’Observateur en chef de l’OSCE, l’Ambassadeur Apakan, vient de rendre compte de trois différents convois de ce type qui ont été aperçus par les observateurs de l’OSCE.

Nous devons tous être vivement préoccupés par cette nouvelle escalade militaire dans l’est de l’Ukraine et par les violations continuelles du Protocole de Minsk que commet la Russie, qui n’a, en particulier, toujours pas retiré l’ensemble de ses forces du territoire ukrainien. Et, pour ajouter aux violations du Protocole de Minsk, l’OSCE s’est trouvée empêchée de surveiller comme il se doit la frontière entre l’Ukraine et la Russie, où les soldats russes semblent, à nouveau, se masser en grand nombre. Comme vient de nous le dire le Sous-Secrétaire général, M. Toyberg-Frandzen, l’absence de sécurité à la frontière constitue une menace à la paix. Tout cela rappelle de façon inquiétante la situation qui a précédé l’« annexion » de la Crimée par la Russie. Nous avons déjà vu cette posture par le passé.

Ces faits récents s’inscrivent dans le contexte d’un simulacre d’élections dans l’est de l’Ukraine. Ces pseudo-élections illégitimes ont été largement condamnées à travers le monde, y compris par le Secrétaire général. Elles constituent une nouvelle violation directe du Protocole de Minsk, qui indique clairement que les élections doivent se dérouler « conformément à la loi ukrainienne ».

L’Australie se félicite en revanche des élections législatives légitimes qui se sont déroulées en Ukraine le 26 octobre. C’est avec satisfaction que nous avons pris note du rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l’homme, affilié à l’OSCE, qui fait un éloge de la façon dont ont été conduites les élections législatives ukrainiennes et du caractère impartial et efficace de la Commission électorale centrale. L’Australie se réjouit par avance de travailler avec le nouveau Gouvernement ukrainien. Il est bien entendu regrettable que la population de Crimée ainsi que de nombreux habitants des autres territoires contrôlés par les séparatistes dans l’est de l’Ukraine aient été dans l’impossibilité d’exercer démocratiquement leur droit de vote. Nous félicitons les autorités ukrainiennes des efforts qu’elles ont déployés pour permettre au plus

grand nombre possible de voter, dans ces circonstances fort difficiles.

Le représentant jordanien a évoqué il y a quelques instants le risque que représente la détérioration des conditions de sécurité pour l'accès au site de l'accident du vol MH17. Je dois souligner que l'Australie demeure déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ceux qui ont abattu l'avion assurant le vol MH17 soient traduits en justice. Nous entendons bien faire notre retour, avec tous les acteurs internationaux, sur le site de l'accident du vol MH17 lorsque les conditions de sécurité le permettront, et en compagnie de nos partenaires néerlandais et malaisiens. Nous prenons acte, pour nous en féliciter, de ce que le Président russe, M. Vladimir Poutine, a confirmé hier à Pékin au Premier Ministre australien, M. Tony Abbott, l'engagement pris par la Russie de respecter la résolution 2166 (2014) que nous avons tous adoptée en juillet, et notamment qu'il est favorable à une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur la cause de l'accident, et à ce que soit ménagé aux experts internationaux un accès complet au site de l'accident. Cela ne peut toutefois se produire que si les séparatistes soutenus et armés par la Russie respectent le cessez-le-feu.

Plus généralement, il est essentiel que le cessez-le-feu et les engagements pris au titre du Protocole de Minsk soient respectés si l'on veut progresser vers une solution politique durable en Ukraine, qui doit être fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Mais en l'absence de véritable engagement de la Russie, il n'en ressortira évidemment rien. Cela nous ramène à la cause majeure de la dégradation des conditions de sécurité en Ukraine, qui est la campagne délibérée de déstabilisation que s'obstine à poursuivre la Russie. Les agissements de la Russie continuent de provoquer des troubles et mettent à mal l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. L'économie russe paie déjà lourdement le prix de ces actions, et d'autres menées de ce genre ne peuvent qu'être inévitablement plus lourdes encore de conséquences pour la Russie.

Il existe un moyen très clair de mettre fin à la violence dans l'est de l'Ukraine : la Russie doit suspendre tout appui aux séparatistes, retirer la totalité de son personnel et de son matériel du territoire ukrainien, et engager véritablement le dialogue avec l'Ukraine. L'OSCE doit également être autorisée à faire son travail et à surveiller sans entraves la frontière entre l'Ukraine et la Russie, comme le stipule le Protocole de Minsk. En continuant de se refuser à entendre l'appel de la communauté internationale à une désescalade de la crise, la Russie ne peut que se retrouver de plus en plus isolée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier tous les intervenants des informations qu'ils ont rapportées du terrain. Je remercie M. Toyberg-Frandzen et nos collègues ambassadeurs des observations d'ordre politique qu'ils nous ont offertes. Je remercie également le Conseil de sécurité d'avoir répondu à ma lettre du 7 novembre (S/2014/798) par la convocation de la présente séance. Dans cette lettre, j'ai attiré l'attention du Conseil sur la dangereuse détérioration des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine, qui menace notre intégrité territoriale et tend à se transformer en « conflit gelé » et à constituer ce faisant un défi à la paix et à la stabilité de toute l'Europe et au-delà.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui sont ici présents de la solidarité qu'ils nous ont témoignée aujourd'hui et par le passé, et de leur attachement de tous les instants à notre intégrité territoriale et à l'inviolabilité de nos frontières.

L'Ukraine reste attachée corps et âme au règlement du conflit par la voie diplomatique. La mise en place d'un groupe de contact trilatéral composé de hauts représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) vise à trouver une solution politique et diplomatique à la crise. Le groupe a tenu plusieurs réunions, notamment à Minsk, les 5 et 19 septembre. Les accords conclus à l'occasion de ces réunions – un Protocole et un Mémorandum datés respectivement des 5 et 19 septembre – étaient censés constituer une étape importante vers la mise en place d'un cessez-le-feu durable et acceptable par tous, la sécurisation de la frontière russo-ukrainienne et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'est de l'Ukraine, avec la création d'une zone au statut spécial dotée d'une forte autonomie locale en vertu du droit ukrainien.

L'engagement pris à l'égard de la mise en œuvre de ces accords a été confirmé à la réunion de haut niveau de Milan tenue le 17 octobre, à laquelle

a participé le Président de la Fédération de Russie. Malgré leurs déclarations, les séparatistes et, derrière eux, la Fédération de Russie continuent de commettre des violations flagrantes des accords de Minsk. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a pour sa part exprimé sa déception et appelé les parties concernées à s’acquitter de leurs obligations.

Je suis d’accord avec ce qu’a dit tout à l’heure mon collègue russe, à savoir qu’en russe le mot « vérité » n’a pas de pluriel, alors que le mot « mensonge » en a un. À cet égard, je voudrais attirer l’attention du Conseil sur quelques points importants concernant les violations des accords de Minsk.

Le premier point est que nous nous sommes entendus à Minsk sur un cessez-le-feu bilatéral immédiat et sur le retrait des groupes armés, du matériel militaire et des combattants et mercenaires illégaux du territoire ukrainien. Or, que s’est-il réellement passé? En violation de tous les accords, les activistes ont continué, avec l’appui des forces régulières russes, à bombarder les sites militaires et civils ukrainiens, notamment à l’aide de systèmes Grad et Smerch. Depuis le 5 septembre, l’armée et les civils ukrainiens ont été bombardés plus de 2 800 fois. Au total, 131 soldats ukrainiens ont été tués et plus de 568 ont été blessés. Au moins 65 civils ont perdu la vie.

Les activistes, sous l’influence de la Russie, font fi des efforts visant à définir une « ligne de touche » et continuent de procéder à des opérations offensives, en tentant d’élargir la zone qu’ils contrôlent. Le recrutement et l’entraînement à grande échelle des activistes se déroulent dans la région du Donbass, qui échappe temporairement au contrôle du Gouvernement ukrainien, ainsi que du côté russe de la frontière. Une offensive est attendue à divers endroits le long de la ligne ainsi marquée. Nous ne pouvons pas exclure que l’on tente de créer un couloir terrestre entre la Russie et la Crimée temporairement occupée.

Un autre indice manifeste de la violation des accords de Minsk est l’énorme quantité d’armes lourdes, ainsi que de personnel et de carburant entrés illégalement en Ukraine en provenance du territoire russe après le 5 septembre. Un dangereux envoi d’armements illégaux acheminé jusqu’aux activistes depuis la Russie a été observé ces derniers jours par l’Ukraine et l’OSCE. Le 6 novembre, les autorités ukrainiennes ont localisé le déplacement à large échelle d’armes lourdes depuis le territoire russe vers la ville de Krasny Luch en Ukraine, sur deux colonnes, composées notamment de 32 chars, 16 obusiers et 30 camions « Kamaz », de soldats, et de chargements de munitions. L’OSCE a confirmé le 8 novembre la progression de deux colonnes de 50 camions en pleine charge. Presque tous remorquaient des pièces d’artillerie. Le 9 novembre, l’OSCE a relevé un convoi de 17 camions à 15 kilomètres à l’est de Donetsk. Cinq d’entre eux transportaient des systèmes Grad. Le 10 novembre, l’OSCE a aperçu un autre convoi de 17 camions qui ont fourni aux terroristes des obusiers de 122 millimètres et des systèmes de radiolocalisation. Le même jour, un deuxième convoi de camions, dont trois transportaient des systèmes de radiolocalisation, ont franchi illégalement la frontière. Hier, l’OSCE a signalé qu’un convoi de 43 camions se trouvait dans l’est de Donetsk. Cinq d’entre eux transportaient des obusiers de 122 millimètres et cinq autres des missiles Grad. Des missiles antiaériens Pantsir-1 et des systèmes de tir ont été aperçus à proximité du poste de contrôle des activistes près de la ville de Novoazovsk.

Des convois russes illégaux transportant des armes sont localisés presque chaque jour. La délégation russe a insisté aujourd’hui sur le fait que son gouvernement ne fournit aucune aide militaire aux séparatistes en Ukraine. Cela signifie qu’une autre entité que l’État dispose de missiles, de chars et d’armes à feu qu’elle fournit aux groupes armés illégaux en Ukraine. Cela signifie que les avions et les hélicoptères d’attaque qui ne cessent de violer notre espace aérien appartiennent à quelqu’un d’autre en Russie. La délégation russe ne cesse de répéter que des forces armées et du matériel militaire russes n’ont jamais franchi les frontières de l’Ukraine. Cela signifie-t-il que ce ne sont pas des gardes-frontières de la Fédération de Russie qui contrôlent son côté de la frontière séparant l’Ukraine de la Russie mais que quelqu’un d’autre autorise les convois militaires à franchir illégalement cette frontière?

Nous les avons entendus dire maintes fois, ici et à Moscou, qu’ils étaient prêts à retirer les vastes quantités d’armes et le nombre important de soldats amassés aux frontières avec l’Ukraine. Aujourd’hui, nous disposons de tous les éléments de preuve nécessaires pour conclure que l’Ukraine est entourée d’une quantité considérable d’armements et d’importants contingents de soldats. Nous exigeons que la Russie explique, ici et maintenant, pourquoi elle a besoin de maintenir 200 chars, 1 600 véhicules, 640 unités d’artillerie, 191 avions d’attaque et 121 hélicoptères d’attaque à nos frontières. Ni l’Ukraine ni l’OSCE n’ont reçu une quelconque explication.

L'Ukraine est également très préoccupée par le transport illégal de marchandises, que la délégation russe a qualifiées aujourd'hui d'aide humanitaire et qui, à partir du territoire de la Fédération de Russie, sont acheminées, en franchissant la frontière nationale, vers les civils des régions de Donetsk et de Lougansk. Cela a été organisé sans demande d'approbation officielle de la partie ukrainienne et sans que les procédures frontalières et douanières exigées par les autorités ukrainiennes ne soient suivies. En outre, cela n'a pas été coordonné avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin que des représentants du CICR accompagnent le convoi, ce qui est contraire à la législation ukrainienne et aux accords précédemment conclus. Le 31 octobre, ainsi que les 2 et 4 novembre, les derniers en date de convois « humanitaires » ont franchi la frontière nationale de l'Ukraine. Nous exigeons que la Fédération de Russie cesse de se servir de la question de l'aide humanitaire comme prétexte pour transporter illégalement des soldats, des mercenaires et des armes jusque dans l'est de l'Ukraine.

Par contraste avec ces mesures hostiles et la propagande russe, les forces ukrainiennes respectent le cessez-le-feu. Elles font tout leur possible pour éviter de véritables opérations militaires et n'emploient des armes que pour se défendre contre d'éventuelles attaques militaires. Je serai très clair : la retenue dont l'Ukraine fait preuve est la seule raison pour laquelle une guerre ouverte n'a pas encore éclaté dans l'est de l'Ukraine. Nous restons déterminés à parvenir à un règlement pacifique et à respecter les accords de Minsk, et nous appelons la Russie à faire de même.

À Minsk, nous avons convenu que l'OSCE serait chargée des activités de surveillance et de vérification de l'application du cessez-le-feu. Il a également été convenu que l'OSCE assurerait la surveillance et le contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la Russie et nous avons envisagé la création de zones de sécurité dans les régions frontalières de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Où en sommes-nous? L'Ukraine a fourni toute l'assistance nécessaire à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Les militants soutenus par la Russie n'ont donné de garanties de sécurité aux membres du personnel de l'OSCE dans aucune des zones qu'ils contrôlent et ont systématiquement empêché la Mission de mener ses activités d'observation. En outre, pour dissimuler les violations qu'elle commet, l'armée russe utilise un matériel électronique de pointe pour brouiller les données collectées par les drones de l'OSCE, entravant ainsi les efforts de surveillance dans la région en dépit des accords de Minsk. La partie russe a également refusé de s'associer au consensus sur le projet d'élargissement du mandat de la Mission d'observation de l'OSCE, de deux postes de contrôle actuellement, à tous les postes de contrôle russes le long des 400 kilomètres de frontière des régions de Donetsk et de Lougansk.

Le mandat de la Mission devant prendre fin le 23 novembre, nous exhortons la partie russe à faire preuve d'une claire détermination à trouver une solution pacifique à la crise dans l'est de l'Ukraine en acceptant d'autoriser les observateurs de l'OSCE à mener leurs activités de surveillance à tous les points de passage de la frontière avec l'Ukraine et sur toute la longueur de la frontière dans cette zone. Cela permettrait à l'OSCE d'assurer un contrôle efficace de la frontière, comme cela est prévu par les accords de Minsk. Pourquoi l'Ukraine et la Russie ont-elles une idée si différente du rôle que les observateurs de l'OSCE peuvent jouer dans le contexte actuel? L'Ukraine est prête à accepter une surveillance et un contrôle transparents. La Russie et ses marionnettes ne le sont pas.

Je ferai une troisième remarque. Nous avons accepté à Minsk d'adopter la loi ukrainienne sur des arrangements provisoires mettant en place un gouvernement local dans certaines parties des provinces de Donetsk et de Lougansk – la loi sur le statut spécial – et de veiller à ce que, conformément aux dispositions de cette loi, des élections locales soient organisées rapidement dans certaines zones de ces provinces. Le Parlement ukrainien a adopté cette nouvelle loi le 16 septembre. En vertu de ce texte, les élections locales dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk auraient dû être organisées le 7 décembre en vue d'assurer une autonomie locale légitime qui permettrait d'exercer comme il se doit des pouvoirs renforcés, d'entamer un dialogue national ouvert et d'assurer la reconstruction dans le Donbass, où les activités militaires des groupes armés illégaux ont causé de graves dégâts. L'Ukraine rejette toute rumeur concernant de prétendus accords additionnels sur cette question. Ce qui a été convenu a été signé, et ce qui a été signé a été publié, y compris les communiqués de presse de l'OSCE.

Au lieu de cela, le 2 novembre, les terroristes soutenus par la Russie ont organisé des élections illégitimes pour élire les prétendus présidents et députés des entités autoproclamées illégitimes dans certaines

zones des régions de Donetsk et de Lougansk. Ces prétendues élections ont été organisées en violation de la législation ukrainienne et des normes internationales et sont contraires aux articles 3 et 9 du Protocole de Minsk. En choisissant de reconnaître ces prétendues élections, illégales et illégitimes, tenues dans certaines zones du Donbass, la Russie a choisi, une énième fois, de violer les normes du droit international et les principes et engagements de base de l'OSCE. Elle a choisi d'agir au mépris des accords de Minsk.

Nous sommes très préoccupés par la façon dont la Fédération de Russie manipule le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Encore une fois, comme nous l'avons vu en Crimée, elle n'a qu'une priorité : alimenter le séparatisme et créer des conflits « gelés » dans des États souverains que la Russie considère être des zones d'intérêt national. C'est pourquoi ni l'Ukraine ni la communauté internationale ne reconnaîtront jamais le référendum illégal en Crimée ni les pseudo-élections illégales organisées dans certaines zones des régions de Donetsk et de Lougansk, quel qu'en soit le résultat.

Les dirigeants ukrainiens ont déjà fait part de leur vive préoccupation face aux violations des accords de Minsk par la Russie et les chefs de bande sous son contrôle présents dans l'est de l'Ukraine. Les élections illégales et les violations incessantes du cessez-le-feu par les activistes, ainsi que la très forte augmentation du volume d'armes et de matériel militaire que la Fédération de Russie fait passer par la frontière mettent gravement en péril le processus de Minsk visant un règlement pacifique. Cela sape toute confiance placée dans les signataires qui ne tiennent pas parole. Néanmoins, Kiev a confirmé qu'elle était déterminée à continuer de respecter le cessez-le-feu conformément aux accords de Minsk, et a appelé tous les acteurs concernés à reprendre rapidement les efforts de règlement de cette question.

Nous souhaitons utiliser tous les dispositifs possibles pour trouver une solution pacifique à cette situation. Nous demandons à la Russie, à l'Union européenne et aux États-Unis de se réunir selon le modèle de Genève pour envoyer un message clair et uni et engager instamment les parties concernées à se plier rigoureusement aux accords de Minsk. Néanmoins, nous ne céderons pas aux tentatives de la Russie de forcer la communauté internationale à reconnaître implicitement les chefs de guerre des entités illégales du Donbass en les invitant à participer à cette réunion.

Nous continuons d'exiger que la Fédération de Russie cesse son appui aux groupes armés illégaux; respecte sans délai et sans réserve les accords de Minsk en retirant ses forces militaires et ses armes du territoire ukrainien; mette en place des contrôles douaniers et aux frontières conjoints; libère tous les otages ukrainiens capturés par les forces russes et leurs mandataires; et mette un terme aux exercices militaires qu'elle persiste à organiser dans le voisinage immédiat de nos frontières. Nous continuons de demander au Conseil qu'il assume enfin la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte et mette fin à l'agression russe contre l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne veux pas entamer une polémique avec le Représentant permanent de l'Ukraine, mais je souhaite tout de même attirer l'attention sur plusieurs points.

Premièrement, j'ai dit – et je le répète – que le cessez-le-feu et la normalisation de la situation sont bien entendu des tâches cruciales, mais nécessitent la confiance. Après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Ukraine fin octobre, début novembre et tout récemment, nous sommes convaincus que Kiev n'est pas attachée à un règlement diplomatique du conflit. Depuis le départ, les autorités de Kiev ne cachent pas du fait qu'elles utiliseront le cessez-le-feu pour redéployer leurs troupes et poursuivre leurs activités militaires.

Compte tenu de ce que je viens de dire, il n'y a qu'une seule vérité. Je voudrais à cet égard citer deux déclarations. La première a été faite par Youri Lytsenko, conseiller auprès du Président ukrainien, le 24 octobre, avant les élections, à la radio ukrainienne. Voici ce qu'il a dit :

> « Le cessez-le-feu et l'instauration de la paix vont servir nos intérêts. Nos quatre usines de production de blindés travaillent 24 heures sur 24. Plusieurs centaines de véhicules blindés ont été entièrement remis en état et ont ainsi pu revenir sur la zone d'opération antiterroriste. Nous avons besoin qu'un régime de cessez-le-feu soit en place pour produire notre propre équipement de pointe et recevoir de l'Ouest une assistance militaire et financière. »

Le 2 novembre, et encore le 7 novembre, Markiyan Lubkivsky, conseiller auprès du chef des services de sécurité de l'Ukraine, a également déclaréà la radio nationale :

« Tôt ou tard, nous devrons passer à l'action » et « il nous faudra trois ou quatre ans pour régler la situation. Nous pensons être en mesure de gagner cette guerre si nous suivons le scénario croate. En 1991, la Croatie a commencé la guerre, qui s'est terminée en 1995 grâce à aux opérations spéciales qu'elle a menées. »

Comme on le voit, pas un seul mot n'est dit sur la mise en œuvre des accords de Minsk – l'unique sujet abordé est la victoire sur le champ de bataille.

Deuxièmement, il est évident que certaines actions n'améliorent pas la situation du point de vue ukrainien. Par exemple, s'agissant de la question majeure que constitue le tracé du territoire, un accord avait été conclu sur près de 80 % du territoire. Or, brutalement, le 28 octobre, le général Dumansky, représentant ukrainien, a annulé sans explication l'accord, aux termes duquel plus de 80 % des lignes des forces adverses avaient été délimitées.

Enfin, je crois comprendre que le représentant ukrainien m'a demandé aujourd'hui de répondre à la question de savoir pourquoi des centaines d'unités et de grandes quantités de matériel militaires russes avaient été amassées à la frontière avec l'Ukraine. D'abord, je ne peux pas répondre parce que je ne sais pas si ces informations sont vraies ni d'où elles proviennent. Il s'agit là de chiffres impressionnants, très impressionnants, même pour moi. Toutefois je suis prêt à répondre à cette question de manière très concrète. Force est de reconnaître que ce matériel militaire et ces forces armées se trouvent sur le territoire de mon pays et ne menacent pas l'Ukraine. Ils ne quittent pas mon pays. En conséquence, chercher à émouvoir le Conseil de sécurité en prétendant qu'une grande attaque sur l'Ukraine se prépare d'un moment à l'autre ne contribue en rien aux discussions constructives que tous ici préconisent et que nous appelons nous aussi de nos voeux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je ne tiens pas non plus à poursuivre cet échange qui ne mène nulle part. Je voudrais simplement rappeler à notre collègue russe une citation de l'un des écrivains russes les plus célèbres, Tourgueniev :

(*l'orateur poursuit en russe*)

« Chacun a sa version de la vérité mais il n'existe qu'une seule vérité vraie. »

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le problème est que le représentant russe a cité deux conseillers auprès de quelqu'un et a soulevé la question de la confiance. Je n'ai pas la citation exacte, mais nous nous rappelons tous qu'à trois ou quatre reprises, le Président russe a promis à la communauté mondiale – la dernière fois, il s'agissait même d'une décision – de retirer ces troupes. C'est pourquoi nous nous inquiétons de ce qui se prépare. Nous nous inquiétons de savoir d'où proviennent les armes : de l'armée russe régulière, ou bien de quelqu'un d'autre en Russie? Là est la question. Je m'interroge sur la position des autorités russes. Pourquoi, malgré les promesses faites, d'énormes quantités d'armes et de personnels – quelque 49 000 hommes – sont-elles toujours positionnées le long de la frontière ukrainienne? C'est un problème de confiance. Comment peut-on revenir alors que nous avons perdu confiance, alors que les autorités russes – et non notre conseiller auprès d'untel tenant je ne sais quels propos – nous ont fait une promesse qu'elles n'ont pas tenue?

Je vais donner les chiffres au Conseil. Ils ne sont pas secrets puisqu'ils proviennent de différentes sources. Les membres du Conseil peuvent présenter des informations à leurs collègues dans le format qui leur sied, mais voici quant à nous les informations que nous avons obtenues de diverses sources. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ne cesse d'exiger, en vertu d'accords auxquels la Russie est partie, des informations concernant les flancs, les limites et les exercices que la Russie a l'obligation de communiquer. Que font ses troupes? Elles procèdent à des exercices depuis février ou mars, sans aucune explication. Bref, c'est un problème de confiance.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Avant de conclure, je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim, M. Toyberg-Frandzen, ainsi que les Ambassadeurs Apakan et Talgliavini de leurs exposés, d'autant plus qu'il se fait tard à Kiev et que tous deux sont très sollicités sur le terrain.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.